

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

**26-02-006 : PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE –
CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES
AGENTS**

EXPOSE

Considérant que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Considérant qu'elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Considérant qu'à l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties dudit accord

s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Parallèlement, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé en matière de frais de santé également.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé à compter du 1er juillet 2027.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats collectifs dans le temps.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Forts du vif succès rencontré sur la démarche collective de prévoyance ayant permis de couvrir 66 400 agents territoriaux dans 1 542 collectivités et établissements publics régionaux, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'initier une démarche similaire de mutualisation à grande échelle, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents à effet du 1er juillet 2027, le conseil municipal est invité à délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1er juillet 2027.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

DELIBERE

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26/01/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE DONNER MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE**, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027 ;

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-007 : PERSONNEL – OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER COMPLEMENTAIRE

Considérant qu'en vue de la saison estivale 2026, il est proposé au Conseil Municipal, la création d'un emploi saisonnier supplémentaire :

▪ **SERVICE ADMINISTRATIF** :

Animation et Communication : Affichage, renfort communication, renfort gestion des animations estivales

Un adjoint administratif à 33h00 par semaine, du 4 juillet au 31 août 2026, rémunéré sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE VALIDER** le recrutement d'un saisonnier au service animation/communication ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05 MARS 2026

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_007-DE

SLO

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			1 (C. PAOLI)

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-009 : FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Annexe 1 : Fiche de calcul des résultats signée par comptable public

Annexe 2 : Balance des comptes visée

Vu l'article L.2311 du Code Général des Collectivité Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement	2025
Dépenses de fonctionnement	4 876 937,21 €
Recettes de fonctionnement	6 312 914,47 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 435 977,26 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice n-1	4 921,53 €
Résultat de clôture	1 440 898,79 €
Résultat d'investissement	2025
Dépenses d'investissement	1 955 891,45 €
Recettes d'investissement	2 381 488,68 €
Résultat d'investissement de l'exercice	425 597,23 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice n-1	863 089,85 €
Résultat cumulé d'investissement	1 288 687,08 €
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses investissement	1 984 702,75 €
RAR recettes investissement	29 852,50 €
Solde des "restes à réaliser"	-1 954 850,25 €
Besoin de financement de l'investissement	-666 163,17 €

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) 1 440 898.79
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 0.00

Affectation de l'excédent d'investissement à la section d'investissement :

- Résultat d'investissement reporté (001) 1 288 687.08

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,

- **DE PRECISER** que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- **DE VALIDER** l'affectation des résultats

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20		3 M. MARETTE J. HERB R. TRICOIRE	

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-010 : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales (Etat 1259).

Considérant que Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Considérant que ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Considérant que Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.22 %

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 20.11 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 17.95 %

Considérant la proposition de maintien des taux par la commission des finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE FIXER** les taux applicables en 2026 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.22 % ;
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 20.11 % ;
 - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 17.95 % ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22			1 R. TRICOIRE

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
 ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-011 : FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les demandes de subventions adressées à la Commune pour l'année 2026.

Considérant que ces demandes ont fait l'objet d'un examen par la commission des Finances qui propose les arbitrages suivants :

SUBVENTION CCAS	14 000,00 €
SUBVENTION AMICALE DU PORT DE JARD	200,00 €
SUBVENTION AMICALE JARD PETANQUE	200,00 €
SUBVENTION AJAC	800,00 €
ATOUTS TAROT JARDAIS	200,00 €
SUBVENTION CINEMA DU BOCAGE	12 000,00 €
SUBVENTION CLUB NAUTIQUE JARDAIS	200,00 €
SUBVENTION GYM LUDO TONIC	200,00 €
SUBVENTION JAM FC	6 000,00 €

SUBVENTION JARD RUNNING	200,00 €
SUBVENTION JARD SUR MER CYCLO	200,00 €
SUBVENTION JARDIN DES ARTS	200,00 €
SUBVENTION JUDO CLUB ETOILE DU PAYRE	2 000,00 €
SUBVENTION LES AMIS JARDAIS	500,00 €
SUBVENTION LES PIEDS BLEUS	200,00 €
SUBVENTION LEZ'ARTS SUR MER	200,00 €
SUBVENTION NORDIC TERRE OCEANE	200,00 €
SUBVENTION PASSION PHOTO JARD	200,00 €
SUBVENTION RANDO JARD	200,00 €
SUBVENTION SNSM - TALMONT ST HILAIRE	500,00 €
SUBVENTION SCJ TENNIS DE TABLE	4 000,00 €
SUBVENTION TENNIS CLUB JARDAIS	4 000,00 €
SUBVENTION MAISONS FAMILIALES ET CENTRE DE FORMATION	1 120,00 €
SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES - ECOLE PUBLIQUE	4 200,00 €
SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES - ECOLE PRIVEE	5 520,00 €
DISPOSITIF ECOLE - CINEMA	110,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ADOPTER** la liste des subventions 2026 telle que présentée ci-dessus pour un montant total de 57 350 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			3 P. OYSELLET K. REMAUD D. ROBIN (2 VOIX)

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET

Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-012 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Annexe 3 : Budget Primitif 2026

Annexe 4 : Note de présentation du budget primitif 2026

Considérant que le budget primitif 2026 a été examiné par la commission des Finances.

Vu la présentation faite en séance.

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- **Section de fonctionnement : 5 936 398.50€**
- **Section d'investissement : 4 784 156.87€**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 de la commune de Jard sur Mer ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20	1 M. MARETTE	2 R. TRICOIRE J. HERB	

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-013 : FINANCES – FONGIBILITE DES CREDITS

Considérant que Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°21-11-080 du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après avis de la commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

**26-02-014 : SYDEV - CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE
 CONCERNANT LE PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC
 2026**

Annexe 5 : Convention SyDEV

Considérant que chaque année, le SyDEV procède à des travaux de rénovation d'éclairage public, selon le plan pluriannuel établi avec la Commune.

Considérant que ces travaux comprennent également des interventions qui s'avèrent nécessaires à l'occasion de visites de maintenance.

Les montants maximums de travaux et de participation pour l'année 2026 se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2026	6 000.00	7 200.00	6 000.00	50.00%	3 000.00
TOTAL PARTICIPATION					3 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-015 : SYDEV - CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE RUE PIERRE CURIE SUITE A DEPANNAGE DU 27 JANVIER 2026

Annexe 6 : Convention SYDEV

Considérant que dans le cadre de la maintenance des points lumineux de l'éclairage public, le SYDEV a constaté à la suite d'un dépannage du 27 janvier 2026 qu'un point lumineux situé rue Pierre Curie nécessitait une rénovation et qu'une convention d'éclairage a été établie.

Considérant que le SYDEV propose une intervention relative aux travaux d'éclairage public selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	1 091.00	1 309.00	1 091.00	50.00 %	546.00
TOTAL PARTICIPATION					546.00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05 MARS 2026

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_015-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-016 : INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC VENDÉE GRAND LITTORAL POUR LE TRANSPORT DES SCOLAIRES AU SPECTACLE INTERCOMMUNAL DE FIN D'ANNEE

Annexe 7 : Convention VGL

Considérant qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite qu'annuellement, tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire puissent profiter d'un spectacle de fin d'année de qualité.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral organisera les séances et le transport, depuis les écoles au lieu de représentation du spectacle.

Afin de définir les modalités techniques et financières, Madame le Maire propose à l'Assemblée de conclure une convention avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral pour la prise en charge du transport collectif.

Considérant que cette convention de partenariat pluriannuelle 2026-2030 indique les modalités financières de la prestation, assurée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui refacturera à la Commune 1/20ème du coût total du transport.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention à conclure avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, ci annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE VALIDER** la convention pluriannuelle 2026-2030 avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de l'organisation du transport des scolaires au spectacle de fin d'année telle que ci-annexée,
- **D'ACCEPTER** la refacturation à la commune à raison de 1/20 du coût total du transport des scolaires pris en charge par la Communauté de communes,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que tout autre document et à entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-017 INTERCOMMUNALITE - CONVENTION DE COOPERATION AVEC VGL
POUR INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE - ACTIVITES CULTURE

Annexe 8 : Convention VGL

Depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. La commune, le département et la région participent au fonctionnement de l'éducation nationale. La commune a la charge des écoles notamment en matière de bâtiments, de gestion de la restauration scolaire et du personnel non enseignant. Également, elle peut prendre part aux activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Considérant que dans le cadre du projet culturel de territoire 2025-2035, les élus de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'engagent à relever un défi majeur : « favoriser l'Education Artistique et Culturelle (EAC) ». Cette ambition se concrétise notamment par la mise en place d'un programme nommé Parcours Culture-Patrimoine à destination des scolaires du territoire, en maternelle et en élémentaire.

De plus, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dispose de la compétence « coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport ».

Considérant qu'à ce titre, Vendée Grand Littoral souhaite soutenir ses communes membres dans les actions culturelles qui sont prévues dans les projets pédagogiques de leurs écoles primaires et proposées par Vendée Grand Littoral. Ce soutien prend la forme d'une participation financière pour les activités d'EAC et pour leur transport.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral met en place une convention de coopération pour formaliser le fonctionnement, le soutien financier et les modalités de versements aux communes par Vendée Grand Littoral.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE VALIDER** la convention de coopération avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral pour les interventions en milieu scolaire - activités « culture » telle que ci-annexée,
- **D'ACCEPTER** les conditions et les montants de la participation financière de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral ainsi que les modalités de versement entre la Commune et la Communauté de Communes dans le cadre du programme « parcours Culture-Patrimoine »
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que tout autre document et à entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-018 : INTERCOMMUNALITE – CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES, DES GANTS ET EPI

Annexe 9 : Convention VGL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,
Vu l'intérêt de renouveler le groupement de commandes pour la fourniture et livraison des vêtements de travail et EPI,

Considérant que dans le cadre d'un processus de mutualisation des moyens et des services, un groupement de commandes a été mis en place en 2022 pour l'acquisition de vêtements de travail et d'EPI, constitué de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral en qualité de coordonnateur dudit groupement, et des communes d'Angles, d'Avrillé, du Bernard, de Curzon, de Grosbreuil, de Jard sur Mer, de Longeville sur Mer, de Saint Vincent sur Jard et de Talmont-Saint-Hilaire. Les accords-cadres à bons de commande y afférents arrivent à échéance le 10 mai 2026.

Considérant qu'il est proposé dès à présent de renouveler le groupement de commandes afin de répondre aux besoins des services de ses membres, comprenant comme nouveau membre la commune de Saint Vincent sur Graon, en matière de fourniture de vêtements de travail et



d'équipements de protection individuelle.

Considérant que la consultation pourra être allotie comme suit :

	HT	LOT1 Location et entretien de vêtements haute visibilité	LOT2 Vêtements de travail et haute visibilité	LOT 3 Équipement de protection individuelle	LOT 4 Vêtements et équipements police municipale
Angles	Maximum	32 000,00	40 000,00	12 000,00	8 000,00
Avrillé	Maximum		5 000,00	1 668,00	
Le Bernard	Maximum		5 200,00	2 800,00	
Curzon	Maximum		20 000,00	20 000,00	
Grosbreuil	Maximum		6 000,00		
Jard sur Mer	Maximum		20 000,00	12 000,00	4 800,00
Longeville sur Mer	Maximum		28 000,00	16 000,00	8 000,00
St Vincent sur jard	Maximum	40 000,00	12 000,00	8 000,00	4 000,00
St Vincent sur Graon	Maximum		2 400,00	2 400,00	
Talmont- Saint-Hilaire	Maximum	100 000,00	40 000,00	20 000,00	24 000,00
CC Vendée Grand Littoral	Maximum	240 000,00	100 000,00	60 000,00	10 000,00
TOTAL		412 000,00	278 600,00	154 868,00	58 800,00

Considérant que les besoins sont exprimés pour la durée totale des accords cadre à venir soit 4 ans fermes et que la consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Considérant qu'en conséquence, une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement qui prévoit notamment que :

- Les membres du groupement désignent la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral comme coordonnateur pour gérer la procédure de passation ;
- Le coordonnateur est missionné pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ainsi que de l'exécution administrative des accords cadre au nom et pour le compte des membres du groupement ;
- Les accords cadre à bons de commande seront attribués par la Commission d'Appel d'Offre du coordonnateur ;
- L'exécution technique et financière des accords cadre sera assumée par chacun des membres du groupement en fonction de ses propres besoins ;
- Le groupement prendra fin au terme des marchés établis sur cette base.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et EPI auquel participeront :
 - o La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
 - o La commune d'Angles,

- La Commune d'Avrillé,
 - La Commune du Bernard,
 - La Commune de Curzon,
 - La Commune de Grosbreuil,
 - La Commune de Jard sur Mer,
 - La Commune de Longeville sur Mer,
 - La Commune de Saint Vincent sur Jard,
 - La Commune de Saint Vincent sur Graon,
 - Et la Commune de Talmont-Saint-Hilaire
- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral soit désignée comme Coordonnateur du groupement ainsi formé ;
 - **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente ;
 - **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget ;
 - **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes, annexée à la présente ainsi que toutes pièces relatives au dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET

 Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 13 février 2026 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Karl REMAUD, Patrick OYSELLET, Olivier VRIGNON, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Grégory BLUTEAU, Jonathan MICHEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Yvette NANINCK, Philippe GUILLET, Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER, Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Gérard BOURON	procuration à	Sonia GINDREAU
Catherine BESNARD	procuration à	Rosane POLIDORI
Evelyne LIEVOUX	procuration à	Dominique ROBIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Dominique BOCQUET**

26-02-019 : ENVIRONNEMENT ONF – CONVENTION CADRE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DOMANIALE DE LONGEVILLE SUR MER

Annexe 10 : Convention cadre 2026-2028

Considérant que l'Office National des Forêts propose l'établissement d'une nouvelle convention cadre (2026-2028) pour assurer l'entretien et la maintenance des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Longeville.

Considérant que cette nouvelle convention de partenariat vise à maintenir la qualité des paysages, de la faune et de la flore, tout en prenant en compte la fréquentation du public dans ce milieu.

Considérant que la convention liste les secteurs qui feront l'objet par l'ONF de prestations de maintenance ainsi que la fréquence de celles-ci.

Vu le montant du programme d'entretien fixé à 15 000 € HT pour une année, soit 45 000 € HT pour la durée totale de la convention.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 5 MARS 2026

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_019-DE

S L G

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention cadre 2026-2028 avec l'ONF pour l'accueil du public en forêt domaniale de Longeville.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		22		

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, D. BOCQUET



Sonia Gindreau
Maire de Jard-sur-Mer
4 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2025
BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement	4 876 937,21 €
Recettes de fonctionnement	6 312 914,47 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 435 977,26 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice n-1	4 921,53 €
Résultat de clôture	1 440 898,79 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	1 955 891,45 €
Recettes d'investissement	2 381 488,68 €
Résultat d'investissement de l'exercice	425 597,23 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice n-1	863 089,85 €
résultat cumulé d'investissement	1 288 687,08 €
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses investissement	1 984 702,75 €
RAR recettes investissement	29 852,50 €
Solde des "restes à réaliser"	-1 954 850,25 €
Besoin de financement de l'investissement	-666 163,17 €

Reprise du résultat sur 2026 et affectation du résultat de fonctionnement 2025

R1068- Section de fonctionnement -
Excédent de fonctionnement capitalisé

1 440 898,79 €

R002 - section de fonctionnement
-résultat de fonctionnement reporté

0,00 €

Reprise du résultat d'investissement sur 2026

R001- section d'investissement -
Résultat d'investissement reporté

1 288 687,08 €

La comptable publique,



Sophie ALIX

Centre des Finances Publiques
SGC des Sables d'Olonne
155, rue Simone Veil
CS 60375
85109 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02 51 96 85 20

Le Maire,

Le Maire,
Sonia GINDREAU



16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		3 585 827,08		217 823,00				3 803 650,08		3 803 650,08
10222	F.C.T.V.A.		6 397 572,38				213 180,72		6 610 753,10		6 610 753,10
10226	Taxe d'aménagement		1 640 357,54				49 460,30		1 689 817,84		1 689 817,84
10228	Autres fonds d'investissement		2 993 204,12						2 993 204,12		2 993 204,12
10251	Dons et legs en capital		8 869,57						8 869,57		8 869,57
Sous-total compte 102 :			14 625 830,69		217 823,00		262 641,02		15 106 294,71		15 106 294,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		28 307 868,33				1 407 780,02		29 715 648,35		29 715 648,35
Sous-total compte 106 :			28 307 868,33				1 407 780,02		29 715 648,35		29 715 648,35
Sous-total compte 10 :			42 933 699,02		217 823,00		1 670 421,04		44 821 943,06		44 821 943,06

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		4 921,53	1 407 780,02	1 407 780,02			1 407 780,02	1 412 701,55		4 921,53
	Sous-total compte 110 :		4 921,53	1 407 780,02	1 407 780,02			1 407 780,02	1 412 701,55		4 921,53
	Sous-total compte 11 :		4 921,53	1 407 780,02	1 407 780,02			1 407 780,02	1 412 701,55		4 921,53
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		1 407 780,02	1 407 780,02				1 407 780,02	1 407 780,02		
	Sous-total compte 12 :		1 407 780,02	1 407 780,02				1 407 780,02	1 407 780,02		
	Sous-total compte 12 :		1 407 780,02	1 407 780,02				1 407 780,02	1 407 780,02		
1318	Autres		20 481,00	8 481,00				8 481,00	20 481,00		12 000,00
	Sous-total compte 131 :		20 481,00	8 481,00				8 481,00	20 481,00		12 000,00
1321	État et établissements nationaux		757 710,67						757 710,67		757 710,67

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Régions		1 261 143,77						1 261 143,77		1 261 143,77
1323	Départements		2 214 072,72						2 214 072,72		2 214 072,72
13241	Communes membres du GFP		7 165,10						7 165,10		7 165,10
13251	GFP de rattachement		438 631,23						438 631,23		438 631,23
13258	Autres groupements		96 145,44						96 145,44		96 145,44
1326	Autres établissements publics locaux		9 403,18						9 403,18		9 403,18
1328	Autres		161 463,48						161 463,48		161 463,48
Sous-total compte 132 :			4 945 735,59						4 945 735,59		4 945 735,59
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire		7 497,35						7 497,35		7 497,35

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 133 :			7 497,35						7 497,35		7 497,35
1345	Amendes de radars automatiques et amende		53 392,25						53 392,25		53 392,25
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		482 618,52						482 618,52		482 618,52
1348	Autres		376 547,83						376 547,83		376 547,83
Sous-total compte 134 :			912 558,60						912 558,60		912 558,60
1385	Groupements de collectivités et collecti		85 500,00						85 500,00		85 500,00
Sous-total compte 138 :			85 500,00						85 500,00		85 500,00
13918	Autres	8 192,00			8 481,00	6 289,00		14 481,00		6 000,00	
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	2 998,20				1 499,00		4 497,20		4 497,20	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 139 :	11 190,20			8 481,00	7 788,00		18 978,20		10 497,20	
	Sous-total compte 13 :	11 190,20		8 481,00		7 788,00		27 459,20		10 497,20	
			5 971 772,54		8 481,00				5 980 253,54		5 963 291,54
1641	Emprunts en euros					386 506,72		386 506,72			
			3 172 539,94						3 172 539,94		2 786 033,22
	Sous-total compte 164 :					386 506,72		386 506,72			
			3 172 539,94						3 172 539,94		2 786 033,22
165	Dépôts et cautionnements reçus						350,00		350,00		350,00
	Sous-total compte 165 :						350,00		350,00		
	Sous-total compte 16 :					386 506,72		386 506,72			
			3 172 539,94				350,00		3 172 889,94		2 786 033,22
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo						6 000,00		576 641,83		576 641,83
	Sous-total compte 192 :						6 000,00		576 641,83		576 641,83
			570 641,83								

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	1 637 643,38						1 637 643,38		1 637 643,38	
	Sous-total compte 193 :	1 637 643,38						1 637 643,38		1 637 643,38	
	Sous-total compte 19 :	1 637 643,38						1 637 643,38		1 637 643,38	
			570 641,83				6 000,00		576 641,83		576 641,83
	Total classe 1 :	1 648 833,58		2 824 041,04		394 294,72		4 867 169,34		1 648 140,58	
			54 061 354,88		1 634 084,02		1 676 771,04		57 372 209,94		54 153 181,18
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	51 546,97						51 546,97		51 546,97	
	Sous-total compte 202 :	51 546,97						51 546,97		51 546,97	
2031	Frais d'études	27 944,28				48 870,23		76 814,51		67 614,51	
							9 200,00		9 200,00		
	Sous-total compte 203 :	27 944,28				48 870,23		76 814,51		67 614,51	
							9 200,00		9 200,00		
204132	Bâtiments et installations	49 580,47						49 580,47		49 580,47	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	45 165,00						45 165,00		45 165,00	
2041582	Bâtiments et installations	2 610 694,20		13 310,00		31 245,00		2 655 249,20		2 641 939,20	
					13 310,00				13 310,00		
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	236 626,00						236 626,00		236 626,00	
20422	Bâtiments et installations	474 886,80				25 000,00		499 886,80		499 886,80	
Sous-total compte 204 :		3 416 952,47		13 310,00		56 245,00		3 486 507,47		3 473 197,47	
					13 310,00				13 310,00		
2051	Concessions et droits similaires	58 352,86				12 921,00		71 273,86		71 273,86	
Sous-total compte 205 :		58 352,86				12 921,00		71 273,86		71 273,86	
Sous-total compte 20 :		3 554 796,58		13 310,00		118 036,23		3 686 142,81		3 663 632,81	
					13 310,00		9 200,00		22 510,00		
2111	Terrains nus	707 355,73		217 823,00		15 770,76		940 949,49		723 126,49	
						217 823,00			217 823,00		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	1 013 973,42				2 280,00		1 016 253,42		1 016 253,42	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	711 216,89						711 216,89		711 216,89	
2115	Terrains bâtis	1 925 378,55				112 207,09		2 037 585,64		2 037 585,64	
2116	Cimetière	102 135,72						102 135,72		102 135,72	
2117	Bois et forêts	140 925,26						140 925,26		140 925,26	
Sous-total compte 211 :		4 600 985,57		217 823,00		130 257,85		4 949 066,42		4 731 243,42	
						217 823,00			217 823,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70 141,07						70 141,07		70 141,07	
2128	Autres agencements et aménagements	1 417 366,36				91 556,28		1 508 922,64		1 508 922,64	
Sous-total compte 212 :		1 487 507,43				91 556,28		1 579 063,71		1 579 063,71	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21311	Bâtiments administratifs	2 746 957,23				63 823,35		2 810 780,58		2 810 780,58	
21312	Bâtiments scolaires	521 747,44						521 747,44		521 747,44	
21314	Bâtiments culturels et sportifs					3 148,14		3 148,14		2 432,71	
							715,43		715,43		
21316	Équipements du cimetière	214 383,47						214 383,47		214 383,47	
21318	Autres bâtiments publics	11 334 810,83		1 150,00		236 505,01		11 572 465,84		11 571 315,84	
					1 150,00				1 150,00		
21351	Bâtiments publics	498 378,96						498 378,96		498 378,96	
2138	Autres constructions	147 728,42						147 728,42		147 728,42	
Sous-total compte 213 :		15 464 006,35		1 150,00		303 476,50		15 768 632,85		15 766 767,44	
					1 150,00		715,43		1 865,43		
2151	Réseaux de voirie	18 037 259,19		19 003,20		715 257,19		18 771 519,58		18 752 516,58	
					19 003,20				19 003,20		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	1 865,76						1 865,76		1 865,76	
21534	Réseaux d'électrification	22 736,28						22 736,28		22 736,28	
21538	Autres réseaux	213 883,23				5 388,00		219 271,23		219 271,23	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	13 160,68						13 160,68		13 160,68	
215731	Matériel roulant	175 935,82			30 270,89			175 935,82	30 270,89	145 664,93	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 006 592,41				23 372,84		1 029 965,25		1 029 965,25	
21578	Autre matériel technique	52 247,73						52 247,73		52 247,73	
2158	Autres installations, matériel et outill	487 506,54				17 630,00		505 136,54		505 136,54	
Sous-total compte 215 :		20 011 187,64		19 003,20		761 648,03		20 791 838,87	49 274,09	20 742 564,78	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	436 435,78				66 612,60		503 048,38		503 048,38	
21831	Matériel informatique scolaire	9 977,81						9 977,81		9 977,81	
21838	Autre matériel informatique	143 523,93				9 501,72		153 025,65		153 025,65	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	13 388,77						13 388,77		13 388,77	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	295 924,67				9 544,58		305 469,25		305 469,25	
2185	Matériel de téléphonie	16 481,72				384,23		16 865,95		16 865,95	
2188	Autres	853 801,28		1 662,00		79 744,14		935 207,42		933 545,42	
					1 662,00				1 662,00		
	Sous-total compte 218 :	1 769 533,96		1 662,00		165 787,27		1 936 983,23		1 935 321,2	
					1 662,00				1 662,00		
	Sous-total compte 21 :	43 333 220,95		239 638,20		1 452 725,93		45 025 585,08		44 754 960,	
					52 086,09		218 538,43		270 624,52		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2423	d'établissements publics de coopération	13 939 083,64						13 939 083,64		13 939 083,64	
2424	des services départementaux d'incendie e	219 921,78						219 921,78		219 921,78	
Sous-total compte 242 :		14 159 005,42						14 159 005,42		14 159 005,42	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra		6 379 682,54						6 379 682,54		6 379 682,54
Sous-total compte 249 :			6 379 682,54						6 379 682,54		6 379 682,54
Sous-total compte 24 :		14 159 005,42						14 159 005,42		14 159 005,42	
			6 379 682,54						6 379 682,54		6 379 682,54
261	Titres de participation	500,00						500,00		500,00	
Sous-total compte 261 :		500,00						500,00		500,00	
Sous-total compte 26 :		500,00						500,00		500,00	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	160,00						160,00		160,00	
	Sous-total compte 271 :	160,00						160,00		160,00	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	152,00						152,00		152,00	
	Sous-total compte 272 :	152,00						152,00		152,00	
275	Dépôts et cautionnements versés					750,00		750,00			
	Sous-total compte 275 :					750,00		750,00			
	Sous-total compte 27 :	312,00				750,00		1 062,00		312,00	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		51 546,97							51 546,97	
28031	Frais d'études						127,00			127,00	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804132	Bâtiments et installations		22 311,12				2 479,00		24 790,12		24 790,12
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		15 807,00				2 258,00		18 065,00		18 065,00
28041582	Bâtiments et installations		1 271 122,13		-367,00		126 144,00		1 396 899,13		1 396 899,13
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt nati		6 044,42				7 885,00		13 929,42		13 929,42
280422	Bâtiments et installations		89 915,97				41 405,00		131 320,97		131 320,97
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		42 813,08				8 423,41		51 236,49		51 236,49
Sous-total compte 280 :			1 499 560,69		-367,00		188 721,41		1 687 915,10		1 687 915,10
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		22 211,29				4 350,00		26 561,29		26 561,29
28128	Autres agencements et aménagements		67 999,62				23 302,89		91 302,51		91 302,51

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281311	Bâtiments administratifs		15 729,00				3 888,00		19 617,00		19 617,00
281318	Autres bâtiments publics		216 568,69				42 196,05		258 764,74		258 764,74
28151	Réseaux de voirie		78 076,17				14 279,10		92 355,27		92 355,27
281534	Réseaux d'électrification		1 101,00		367,00		367,00		1 835,00		1 835,00
281538	Autres réseaux		82 852,15				4 547,47		87 399,62		87 399,62
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		13 160,68						13 160,68		13 160,68
2815731	Matériel roulant		175 096,90		30 270,89		185,00		175 281,90		145 011,11
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		874 786,08		1 271,00		18 709,88		894 766,96		894 766,96
281578	Autre matériel technique		11 771,52				5 581,76		17 353,28		17 353,28

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		191 886,23				31 886,11		223 772,34		223 772,34
281828	Autres matériels de transport		294 002,24				65 287,91		359 290,15		359 290,15
281831	Matériel informatique scolaire		9 977,81						9 977,81		9 977,81
281838	Autre matériel informatique			2 002,00				2 002,00			
			99 943,21		2 002,00		17 673,04		119 618,25		117 616,25
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		8 921,27						8 921,27		8 921,27
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		170 289,83				10 643,00		180 932,83		180 932,83
28185	Matériel de téléphonie		12 659,75	60,67			3 967,56	60,67	16 687,98		16 687,98
					60,67						
28188	Autres		684 828,38	249,00			50 558,46	249,00	735 635,84		735 635,84
					249,00						
Sous-total compte 281 :			3 031 861,82	33 853,56			297 423,23	33 853,56	3 333 234,72		3 299 381,16
					3 949,67						

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 28 :			4 531 422,51	33 853,56	3 582,67	486 144,64		33 853,56	5 021 149,82		4 987 296,26
Total classe 2 :		61 047 834,95	10 911 105,05	286 801,76	68 978,76	1 571 512,16	714 633,07	62 906 148,87	11 694 716,88	62 578 410,79	11 366 978,80
4011	Fournisseurs		36 861,35	1 215 291,09	1 232 879,05			1 215 291,09	1 269 740,40		54 449,31
Sous-total compte 401 :			36 861,35	1 215 291,09	1 232 879,05			1 215 291,09	1 269 740,40		54 449,31
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 304 483,15	1 445 542,51			1 304 483,15	1 445 542,51		141 059,36
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		5 232,01	9 266,41	4 034,40			9 266,41	9 266,41		
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalité		1 400,44	2 002,31	2 002,31			2 002,31	3 402,75		
Sous-total compte 404 :			6 632,45	1 315 751,87	1 451 579,22			1 315 751,87	1 458 211,67		142 118,72
Sous-total compte 40 :			43 493,80	2 531 042,96	2 684 458,27			2 531 042,96	2 727 952,07		194 567,03

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Redevables	10 602,25		89 980,80				100 583,05		16 373,00	
					84 210,05				84 210,05		
	Sous-total compte 411 :	10 602,25		89 980,80				100 583,05		16 373,00	
					84 210,05				84 210,05		
414	Locataires-acquéreurs et locataires	2 722,58		62 025,46				64 748,04		11 837,24	
					52 910,80				52 910,80		
	Sous-total compte 414 :	2 722,58		62 025,46				64 748,04		11 837,24	
					52 910,80				52 910,80		
4161	Créances douteuses	5 074,70		5 793,30				10 868,00		5 224,18	
					5 643,82				5 643,82		
	Sous-total compte 416 :	5 074,70		5 793,30				10 868,00		5 224,18	
					5 643,82				5 643,82		
	Sous-total compte 41 :	18 399,53		157 799,56				176 199,09		33 434,42	
					142 764,67				142 764,67		
421	Personnel - Rémunérations dues			942 822,92				942 822,92			
					942 822,92				942 822,92		
	Sous-total compte 421 :			942 822,92				942 822,92			
					942 822,92				942 822,92		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 42 :			942 822,92				942 822,92			
					942 822,92				942 822,92		
431	Sécurité sociale			568 548,31				568 548,31			
					568 548,31				568 548,31		
	Sous-total compte 431 :			568 548,31				568 548,31			
					568 548,31				568 548,31		
437	Autres organismes sociaux			93 692,19				93 692,19			
			185,67		93 506,52				93 692,19		
	Sous-total compte 437 :			93 692,19				93 692,19			
			185,67		93 506,52				93 692,19		
	Sous-total compte 43 :			662 240,50				662 240,50			
			185,67		662 054,83				662 240,50		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 199,90				15 199,90			
					15 199,90				15 199,90		
	Sous-total compte 442 :			15 199,90				15 199,90			
					15 199,90				15 199,90		
44311	Dépenses			742 225,00				742 225,00			
					742 225,00				742 225,00		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses				22 511,86				22 511,86		22 511,86
44342	Recettes - Amiable	330,50		8 065,45				8 395,95			
					8 395,95				8 395,95		
44351	Dépenses			25 012,50				25 012,50			
			17 374,82		8 162,68				25 537,50		525,00
44352	Recettes - Amiable			11 623,63				11 623,63		4 184,00	
					7 439,63				7 439,63		
44371	Dépenses			17 104,74				17 104,74			
			3 104,74		14 000,00				17 104,74		
44372	Recettes - Amiable			85,68				85,68		85,68	
44381	Dépenses			123 117,60				123 117,60			
			50,90		125 104,15				125 155,05		
Sous-total compte 443 :		330,50		927 234,60				927 565,10		4 269,68	
			20 530,46		927 839,27				948 369,73		2 074,11
44551	T.V.A. à décaisser			1 788,00				1 788,00			
			447,00		1 788,00				2 235,00		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44562	T.V.A. sur immobilisations			143,09				143,09			
					143,09				143,09		
44571	T.V.A. collectée			1 788,48				1 788,48			
					1 788,48				1 788,48		
Sous-total compte 445 :			447,00	3 719,57				3 719,57		4 166,57	447,00
446	Agences de leau			13 628,80				13 628,80		13 628,80	
					13 628,80				13 628,80		
Sous-total compte 446 :				13 628,80				13 628,80		13 628,80	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			20 390,25				20 390,25		20 390,25	
					20 390,25				20 390,25		
Sous-total compte 447 :				20 390,25				20 390,25		20 390,25	
Sous-total compte 44 :		330,50		980 173,12				980 503,62		4 269,68	
			20 977,46		980 777,79				1 001 755,25		20 977,46
45101	ccas - jard-sur-mer			21 873,79				21 873,79			
			51 844,06		15 133,34				66 977,40		45 000,00

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 451 :		51 844,06	21 873,79	15 133,34			21 873,79	66 977,40		45 103,61
	Sous-total compte 45 :		51 844,06	21 873,79	15 133,34			21 873,79	66 977,40		45 103,61
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	600,00		223 823,00				224 423,00	224 423,00		
	Sous-total compte 462 :	600,00		223 823,00				224 423,00	224 423,00		
4643	Vacations encaissées à reverser			950,00				950,00	950,00		
	Sous-total compte 464 :			950,00				950,00	950,00		
466	Excédents de versement		196,84	1 232,13	1 091,54			1 232,13	1 288,38		
	Sous-total compte 466 :		196,84	1 232,13	1 091,54			1 232,13	1 288,38		
46711	Autres comptes créditeurs			253 232,17				253 232,17	296 205,17		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 092,90		43 353,18				45 446,08		2 036,83	
				43 409,25				43 409,25			
46726	Débiteurs divers - Contentieux			702,90				702,90		543,65	
								159,25			
Sous-total compte 467 :		2 092,90		297 288,25				299 381,15		2 580,48	
				339 773,67				339 773,67		42 973,00	
Sous-total compte 46 :		2 692,90		523 293,38				525 986,28		2 580,48	
			196,84	566 238,21				566 435,05		43 029,25	
4711	Versements des régisseurs			274 613,86				274 613,86			
				274 613,86				274 613,86			
4712	Virements réimputés			2 508,50				2 508,50			
				2 508,50				2 508,50			
47131	Versements sur contributions directes			3 750 571,00				3 750 571,00			
				3 750 571,00				3 750 571,00			
47132	Versements sur dotation globale de fonct			745 432,00				745 432,00			
				745 432,00				745 432,00			
47134	Subventions			900,00				900,00			
				900,00				900,00			

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres			1 622 260,50				1 622 260,50			
					1 622 260,50				1 622 260,50		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			732,00				732,00			
					732,00				732,00		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			7 855,42				7 855,42			
					7 855,42				7 855,42		
47143	Flux d'encaissements à réimputer			100,00				100,00			
					100,00				100,00		
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			750,00				750,00			
					750,00				750,00		
4718	Autres recettes à régulariser			26 369,71				26 369,71			
					26 369,71				26 369,71		
Sous-total compte 471 :				6 432 092,99				6 432 092,99			
					6 432 092,99				6 432 092,99		
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			468 767,48				468 767,48			
					468 767,48				468 767,48		
47218	Autres dépenses			74 422,50				74 422,50			
					74 422,50				74 422,50		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4722	Commissions bancaires en instance de man			0,93				0,93			
					0,93				0,93		
4728	Autres dépenses à régulariser			63 467,59				63 467,59			
					63 467,59				63 467,59		
Sous-total compte 472 :				606 658,50				606 658,50			
					606 658,50				606 658,50		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,83				0,83			
			0,35		0,48				0,83		
Sous-total compte 478 :			0,35	0,83	0,48			0,83	0,83		
Sous-total compte 47 :			0,35	7 038 752,32	7 038 751,97			7 038 752,32	7 038 752,32		
Total classe 4 :		21 422,93		12 857 998,55	13 033 002,00			12 879 421,48	13 149 700,18	40 284,58	310 563,88
			116 698,18								
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			350,00				350,00			
					350,00				350,00		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			337,50				337,50			
					337,50				337,50		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 511 :			687,50				687,50			
					687,50				687,50		
515	Compte au Trésor	2 369 046,65		5 817 537,72				8 186 584,37		2 998 871,18	
					5 187 713,19				5 187 713,19		
	Sous-total compte 515 :	2 369 046,65		5 817 537,72				8 186 584,37		2 998 871,18	
					5 187 713,19				5 187 713,19		
	Sous-total compte 51 :	2 369 046,65		5 818 225,22				8 187 271,87		2 998 871,18	
					5 188 400,69				5 188 400,69		
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 000,00		1 530,81				3 530,81		973,39	
					2 557,42				2 557,42		
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	20,00						20,00		20,00	
	Sous-total compte 541 :	2 020,00		1 530,81				3 550,81		993,39	
					2 557,42				2 557,42		
	Sous-total compte 54 :	2 020,00		1 530,81				3 550,81		993,39	
					2 557,42				2 557,42		
580	Opérations d'ordre budgétaires			787 623,38				787 623,38			
					787 623,38				787 623,38		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 580 :			787 623,38				787 623,38			
					787 623,38				787 623,38		
584	Encaissement par lecture optique			58 056,62				58 056,62			
					58 056,62				58 056,62		
	Sous-total compte 584 :			58 056,62				58 056,62			
					58 056,62				58 056,62		
586	Opérations financières entre le budget p			14 000,00				14 000,00			
					14 000,00				14 000,00		
	Sous-total compte 586 :			14 000,00				14 000,00			
					14 000,00				14 000,00		
588	Autres virements internes			13 619,85				13 619,85			
					13 619,85				13 619,85		
	Sous-total compte 588 :			13 619,85				13 619,85			
					13 619,85				13 619,85		
	Sous-total compte 58 :			873 299,85				873 299,85			
					873 299,85				873 299,85		
	Total classe 5 :	2 371 066,65		6 693 055,88				9 064 122,53		2 999 864,5	
					6 064 257,96				6 064 257,96		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60221	Combustibles et carburants					1 176,21		1 176,21			
							1 176,21		1 176,21		
	Sous-total compte 602 :					1 176,21		1 176,21			
							1 176,21		1 176,21		
60611	Eau et assainissement					15 829,72		15 829,72			15 829,72
60612	Énergie - Électricité					197 682,44		197 682,44			197 512,22
							170,22		170,22		
60621	Combustibles					39 116,32		39 116,32			39 116,32
60622	Carburants					24 858,13		24 858,13			24 858,13
60623	Alimentation					36 445,34		36 445,34			36 310,72
							134,62		134,62		
60628	Autres fournitures non stockées					758,53		758,53			758,53
60631	Fournitures d'entretien					22 095,20		22 095,20			22 095,20

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Fournitures de petit équipement					77 134,34		77 134,34		77 134,34	
60633	Fournitures de voirie					41 658,46		41 658,46		41 658,46	
60636	Habillement et Vêtements de travail					10 227,16		10 227,16		10 227,16	
6064	Fournitures administratives					6 681,00		6 681,00		6 681,00	
60668	Autres produits pharmaceutiques					102,11		102,11		102,11	
6067	Fournitures scolaires					3 146,85		3 146,85		2 676,83	
6068	Autres matières et fournitures.						470,02		470,02		
	Sous-total compte 606 :					534 398,91		534 398,91		533 624,05	
							774,86		774,86		
	Sous-total compte 60 :					535 575,12		535 575,12		533 624,05	
							1 951,07		1 951,07		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services					66 192,86		66 192,86		66 192,86	
Sous-total compte 611 :						66 192,86		66 192,86		66 192,86	
61228	Autres					6 439,20		6 439,20		6 439,20	
Sous-total compte 612 :						6 439,20		6 439,20		6 439,20	
6132	Locations immobilières					7 925,76		7 925,76		7 925,76	
61351	Matériel roulant					12 317,72		12 317,72		12 317,72	
61358	Autres					23 607,53		23 607,53		23 607,53	
Sous-total compte 613 :						43 851,01		43 851,01		43 851,01	
61521	Terrains					43 517,02		43 517,02		43 517,02	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics					24 440,00		24 440,00		24 440,00	
615231	Voiries					76 078,42		76 078,42		76 078,42	
615232	Réseaux					28 369,80		28 369,80		28 369,80	
61524	Bois et forêts					25 310,00		25 310,00		25 310,00	
61551	Matériel roulant					31 998,47		31 998,47		31 998,47	
61558	Autres biens mobiliers					14 719,49		14 719,49		14 719,49	
6156	Maintenance					49 949,63		49 949,63		49 949,63	
Sous-total compte 615 :						294 382,83		294 382,83		294 382,83	
6161	Multirisques					540,31		540,31		540,31	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					31 017,02		31 017,02		31 017,02	
Sous-total compte 616 :						31 557,33		31 557,33		31 557,33	
6182	Documentation générale et technique					2 185,09		2 185,09		2 185,09	
6183	Frais de formation (personnel extérieur					221,00		221,00		221,00	
6184	Versements à des organismes de formation					2 473,00		2 473,00		2 473,00	
6188	Autres frais divers					4 304,00		4 304,00		4 304,00	
Sous-total compte 618 :						9 183,09		9 183,09		9 183,09	
Sous-total compte 61 :						451 606,32		451 606,32		451 606,32	
6218	Autre personnel extérieur					7 887,54		7 887,54		7 887,54	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 621 :						7 887,54		7 887,54		7 887,54	
62268	Autres honoraires, conseils...					1 221,59		1 221,59		1 221,59	
6227	Frais d'actes et de contentieux					5 706,20		5 706,20		5 706,20	
Sous-total compte 622 :						6 927,79		6 927,79		6 927,79	
6231	Annonces et insertions					2 905,64		2 905,64		2 905,64	
6232	Fêtes et cérémonies					161 803,34		161 803,34		161 803,34	
6236	Catalogues et imprimés					10 538,76		10 538,76		10 538,76	
6237	Publications					10 190,00		10 190,00		10 190,00	
Sous-total compte 623 :						185 437,74		185 437,74		185 437,74	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					7 967,13		7 967,13		7 967,13	
Sous-total compte 625 :						7 967,13		7 967,13		7 967,13	
6261	Frais d'affranchissement					8 619,18		8 619,18		8 619,18	
6262	Frais de télécommunications					30 487,19		30 487,19		30 487,19	
Sous-total compte 626 :						39 106,37		39 106,37		39 106,37	
627	Services bancaires et assimilés.					288,66		288,66		288,66	
Sous-total compte 627 :						288,66		288,66		288,66	
6281	Concours divers (cotisations...)					9 966,86		9 966,86		9 966,86	
6282	Frais de gardiennage					253,82		253,82		253,82	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62871	A la collectivité de rattachement 4					234,91		234,91		234,91	
62876	Au GFP de rattachement					1 366,77		1 366,77		1 366,77	
Sous-total compte 628 :						11 822,36		11 822,36		11 822,36	
Sous-total compte 62 :						259 437,59		259 437,59		259 437,59	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					917,83		917,83		917,83	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					22 183,73		22 183,73		22 183,73	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					2 755,97		2 755,97		2 755,97	
Sous-total compte 633 :						25 857,53		25 857,53		25 857,53	
63512	Taxes foncières					13 602,00		13 602,00		13 602,00	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6358	Autres droits					766,00		766,00		766,00	
Sous-total compte 635 :						14 368,00		14 368,00		14 368,00	
63718	Autres					13 628,80		13 628,80		13 628,80	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					665,42		665,42		665,42	
Sous-total compte 637 :						14 294,22		14 294,22		14 294,22	
Sous-total compte 63 :						54 519,75		54 519,75		54 519,75	
64111	Rémunération principale					740 140,79		740 140,79		740 029,17	
							111,62		111,62		
64112	Supplément familial de traitement et ind					7 698,92		7 698,92		7 698,92	
64113	NBI					5 384,85		5 384,85		5 384,85	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Autres indemnités.					209 843,71		209 843,71		209 843,71	
64131	Rémunérations					129 697,69		129 697,69		129 570,36	
							127,33		127,33		
64132	Supplément familial de traitement et ind					530,01		530,01		530,01	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					1 374,50		1 374,50		1 374,50	
64138	Primes et autres indemnités					7 760,42		7 760,42		7 760,42	
6415	Congés payés					10 591,94		10 591,94		10 379,24	
							212,70		212,70		
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						25 128,49		25 128,49	25 128,49	
Sous-total compte 641 :						1 113 022,83		1 113 022,83		1 112 571,14	
							25 580,14		25 580,14	25 580,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					158 222,01		158 222,01		158 222,01	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6453	Cotisations aux caisses de retraite					273 744,23		273 744,23		273 713,51	
							30,72		30,72		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					5 938,83		5 938,83		5 913,11	
							25,72		25,72		
6455	Cotisations pour assurance du personnel					48 163,64		48 163,64		48 163,64	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					10 708,67		10 708,67		10 708,67	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						80,82		80,82		80,82
Sous-total compte 645 :						496 777,38		496 777,38		496 720,94	
							137,26		137,26		
6475	Médecine du travail, pharmacie					128,00		128,00		128,00	
6478	Autres charges sociales diverses					11 224,80		11 224,80		11 224,80	
6479	Remboursements sur autres charges sociales						2 277,00		2 277,00		

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 647 :						11 352,80		11 352,80		11 352,80	
							2 277,00		2 277,00		2 277,00
6488	Autres					16 541,22		16 541,22		16 238,82	
							302,40		302,40		
Sous-total compte 648 :						16 541,22		16 541,22		16 238,82	
							302,40		302,40		
Sous-total compte 64 :						1 637 694,23		1 637 694,23		1 636 883,74	
							28 296,80		28 296,80		27 486,31
65311	Indemnités de fonction					72 536,03		72 536,03		70 638,65	
							1 897,38		1 897,38		
65313	Cotisations de retraite					2 960,52		2 960,52		2 960,52	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					7 386,00		7 386,00		7 386,00	
65315	Formation					280,00		280,00		280,00	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					50,90		50,90		50,90	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 653 :						83 213,45		83 213,45		81 316,07	
							1 897,38		1 897,38		
6553	Service d'incendie					84 336,80		84 336,80		84 336,80	
65568	Autres contributions					102 087,10		102 087,10		102 087,10	
6558	Autres contributions obligatoires					52 348,38		52 348,38		52 348,38	
Sous-total compte 655 :						238 772,28		238 772,28		238 772,28	
657351	GFP de rattachement					1 995,00		1 995,00		1 995,00	
657363	CCAS/CIAS					14 000,00		14 000,00		14 000,00	
65741	Ménages					64 960,00		64 960,00		64 960,00	
Sous-total compte 657 :						80 955,00		80 955,00		80 955,00	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					167,88		167,88		167,88	
	Sous-total compte 658 :					167,88		167,88		167,88	
	Sous-total compte 65 :					403 108,61		403 108,61		401 211,23	
							1 897,38		1 897,38		
66111	Intérêts réglés à l'échéance					68 640,91		68 640,91		68 640,91	
	Sous-total compte 661 :					68 640,91		68 640,91		68 640,91	
	Sous-total compte 66 :					68 640,91		68 640,91		68 640,91	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					217 823,00		217 823,00		217 823,00	
	Sous-total compte 675 :					217 823,00		217 823,00		217 823,00	
6761	Différences sur réalisations (positives)					6 000,00		6 000,00		6 000,00	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 676 :					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
	Sous-total compte 67 :					223 823,00		223 823,00		223 823,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					486 144,64		486 144,64		486 144,64	
	Sous-total compte 681 :					486 144,64		486 144,64		486 144,64	
	Sous-total compte 68 :					486 144,64		486 144,64		486 144,64	
	Total classe 6 :					4 120 550,17		4 120 550,17		4 115 891,23	
							32 145,25		32 145,25		21 455,11
7018	Autres ventes de produits finis						200,00		200,00		200,00
	Sous-total compte 701 :						200,00		200,00		200,00
70311	Concession dans les cimetières (produit						2 820,00		2 820,00		2 820,00

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70321	Droits de stationnement et de location s						36 397,66		36 397,66		36 397,66
70323	Redevance d'occupation du domaine public						581,00		581,00		581,00
Sous-total compte 703 :							39 798,66		39 798,66		39 798,66
70631	A caractère sportif						3 335,00		3 335,00		3 335,00
7067	Redevances et droits des services périsce					24,20		30 746,76	24,20		30 722,56
Sous-total compte 706 :						24,20		34 081,76	24,20		34 081,76
7078	Autres marchandises						30,00				30,00
Sous-total compte 707 :							30,00				30,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						2 573,00				2 573,00

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70846	au GFP de rattachement					3 062,52		3 062,52			
							3 062,52		3 062,52		
70848	aux autres organismes										
							7 057,91		7 057,91		7 057,91
70873	par le CCAS/CIAS										
							85,68		85,68		85,68
70875	par les communes membres du GFP										
							175,03		175,03		175,03
70876	par le GFP de rattachement					4 377,11		4 377,11			
							8 561,11		8 561,11		4 184,00
70878	par des tiers										
							4 602,11		4 602,11		4 602,11
7088	Autres produits d'activités annexes (abo										
							850,38		850,38		850,38
	Sous-total compte 708 :					7 439,63		7 439,63			
							26 967,74		26 967,74		18 528,11
	Sous-total compte 70 :					7 463,83		7 463,83			
							101 078,16		101 078,16		93 514,33

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
722	Immobilisations corporelles						69 867,74		69 867,74		69 867,74
	Sous-total compte 722 :						69 867,74		69 867,74		69 867,74
	Sous-total compte 72 :						69 867,74		69 867,74		69 867,74
73111	Impôts directs locaux						3 895 258,00		3 895 258,00		3 895 258,00
73118	Autres contributions directes						40 869,00		40 869,00		40 869,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						6 376,00		6 376,00		6 376,00
73138	Autres taxes liées à l'urbanisation, aux						18 932,00		18 932,00		18 932,00
73154	Droits de place					652,50		652,50			
							64 414,00		64 414,00		64 414,00
731721	Taxe de séjour					145,94		145,94			
							207 176,69		207 176,69		207 176,69

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						678,53		678,53		678,53
Sous-total compte 731 :						798,44		798,44			
						4 233 704,22		4 233 704,22			4 232 905,78
73211	Attribution de compensation						674 909,22		674 909,22		674 909,22
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co						99 780,02		99 780,02		99 780,02
Sous-total compte 732 :							774 689,24		774 689,24		774 689,24
738	Autres impôts et taxes						8,28		8,28		
Sous-total compte 738 :							8,28		8,28		
739221	FNGIR					742 225,00		742 225,00		742 225,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements					18 820,98		18 820,98		18 820,98	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 739 :					761 045,98		761 045,98		761 045,98	
	Sous-total compte 73 :					761 844,42		761 844,42		761 045,98	
						5 008 401,74		5 008 401,74		5 007 603,30	
74111	Dotation forfaitaire des communes					582 433,00		582 433,00		582 433,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des					75 174,00		75 174,00		75 174,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)					87 492,00		87 492,00		87 492,00	
	Sous-total compte 741 :					745 099,00		745 099,00		745 099,00	
742	Dotations aux élus locaux					333,00		333,00		333,00	
	Sous-total compte 742 :					333,00		333,00		333,00	
744	FCTVA					25 419,95		25 419,95		25 419,95	

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 744 :							25 419,95		25 419,95		25 419,95
74748	Autres communes						7 890,42		7 890,42		7 890,42
Sous-total compte 747 :							7 890,42		7 890,42		7 890,42
74833	État - Compensation au titre des exonéra						3 330,00		3 330,00		3 330,00
748374	Biodiversité et aménités rurales						21 552,00		21 552,00		21 552,00
74888	Autres						11 969,97		11 969,97		11 969,97
Sous-total compte 748 :							36 851,97		36 851,97		36 851,97
Sous-total compte 74 :							815 594,34		815 594,34		815 594,34
752	Revenus des immeubles						60 236,98		60 236,98		60 236,98

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 752 :						60 236,98		60 236,98		60 236,98
755	Débits et pénalités perçus						2 002,31		2 002,31		2 002,31
	Sous-total compte 755 :						2 002,31		2 002,31		2 002,31
757358	Autres groupements						900,00		900,00		900,00
	Sous-total compte 757 :						900,00		900,00		900,00
75813	Redevances versées par les fermiers et c						643,92		643,92		643,92
75888	Autres						3 349,68		3 349,68		3 349,68
	Sous-total compte 758 :						3 993,60		3 993,60		3 993,60
	Sous-total compte 75 :						67 132,89		67 132,89		67 132,89

16300 JARD-SUR-MER

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
761	Produits de participations						4,56		4,56		4,56
	Sous-total compte 761 :						4,56		4,56		4,56
	Sous-total compte 76 :						4,56		4,56		4,56
775	Produits des cessions d'immobilisations						223 823,00		223 823,00		223 823,00
	Sous-total compte 775 :						223 823,00		223 823,00		223 823,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						7 788,00		7 788,00		7 788,00
	Sous-total compte 777 :						7 788,00		7 788,00		7 788,00
	Sous-total compte 77 :						231 611,00		231 611,00		231 611,00
	Total classe 7 :					769 308,25	6 293 690,43	769 308,25	6 293 690,43	761 045,98	6 285 428,66

Total Général	65 089 158,11	22 661 897,23	6 855 665,30	94 606 720,64	72 143 637,73
	65 089 158,11	20 800 322,74	8 717 239,79	94 606 720,64	72 143 637,73

La comptable publique,


Sophie ALIX

Total Général	65 089 158,11	22 661 897,23	6 855 665,30	94 606 720,64	72 143 637,73
	65 089 158,11	20 800 322,74	8 717 239,79	94 606 720,64	72 143 637,73

La comptable publique,


Sophie ALIX

Commune de Jard-sur-Mer
Commune de Jard-sur-Mer

Numéro SIRET : 21850114600011
Poste comptable : SGC LES SABLES D OLLONNE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	40
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	43
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	48

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	51
A1.01 - Opérations non ventilables	54
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	55
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	58
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	59
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	60
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	67
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	70
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	71
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	74
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	76
A1.908 - Fonction 8 - Transports	79
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	83
A2.01 - Opérations non ventilables	85
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	86
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	92
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	93
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	94
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	98
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	101
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	104
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	105
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	106
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	109
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	111
A2.938 - Fonction 8 - Transports	114

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	118
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	119
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	123
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	125

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	129
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	130
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	132
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	134
B3.1 - Etat des provisions constituées	135
B3.2 - Etalement des provisions	136
B4 - Etat des charges transférées	137
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	138
B6 - Prêts	139
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	140
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	141
B7.3 - Etat des emprunts garantis	142
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	143
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	144
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	145
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	146
B7.8 - Autres engagements donnés	147
B7.9 - Autres engagements reçus	149
B8 - Subventions versées	153
B9 - Etat du personnel	154
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	155
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	156
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	157
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	158
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	159
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	161
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	162
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	163
D3 - Décisions en matière de taux	165
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	166
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	168
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	170
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	171
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	172

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	3083

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	988,13

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1500,49
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1898,99
3 Dépenses d'équipement brut / population	665,04
4 Encours de dette / population (2) (3)	903,67
5 DGF / population	207,59
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,3674
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,8595
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,3502
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,4758
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,2098

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	6 832 828,66	8 694 403,15	868 011,38	A1 2 729 585,87
Investissement	1 955 891,45	2 381 488,68	(3) 863 089,85	A2 1 288 687,08
Fonctionnement	4 876 937,21	6 312 914,47	(4) 4 921,53	A3 1 440 898,79

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 1 984 702,75	III + IV 29 852,50	B1 -1 954 850,25
Investissement	I 1 984 702,75	III 29 852,50	B2 -1 954 850,25
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	774 735,62
Investissement	A2 + B2	-666 163,17
Fonctionnement	A3 + B3	1 440 898,79

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 984 702,75
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
301	Opération d'équipement n° 301	51 122,06
302	Opération d'équipement n° 302	143 325,47
303	Opération d'équipement n° 303	1 513 542,07
305	Opération d'équipement n° 305	34 094,00
308	Opération d'équipement n° 308	242 619,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 29 852,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	29 852,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 799 454,12	3 465 617,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 984 702,75	29 852,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 288 687,08
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 784 156,87	4 784 156,87
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 936 398,50	5 936 398,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 936 398,50	5 936 398,50
TOTAL DU BUDGET (4)		10 720 555,37	10 720 555,37

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	148 230,00	55 040,49	303 264,00	303 264,00	358 304,49
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	110 151,00	34 094,00	334 310,00	334 310,00	368 404,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 658 915,87	1 895 568,26	1 673 271,62	1 673 271,62	3 568 839,88
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 917 296,87	1 984 702,75	2 310 845,62	2 310 845,62	4 295 548,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	399 850,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	750,00	0,00	800,00	800,00	800,00
Total des dépenses financières		400 600,00	0,00	406 800,00	406 800,00	406 800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 317 896,87	1 984 702,75	2 717 645,62	2 717 645,62	4 702 348,37

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50

TOTAL	4 403 084,87	1 984 702,75	2 799 454,12	2 799 454,12	4 784 156,87
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 784 156,87
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	126 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	385 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		511 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	340 000,00	0,00	249 200,00	249 200,00	249 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 407 780,02	0,00	1 440 898,79	1 440 898,79	1 440 898,79
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	750,00	0,00	800,00	800,00	800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes financières		1 748 880,02	0,00	2 090 898,79	2 090 898,79	2 090 898,79
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 260 732,02	29 852,50	2 225 253,79	2 225 253,79	2 255 106,29

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	790 696,36		760 363,50	760 363,50	760 363,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	488 566,64		480 000,00	480 000,00	480 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 279 263,00		1 240 363,50	1 240 363,50	1 240 363,50

TOTAL	3 539 995,02	29 852,50	3 465 617,29	3 465 617,29	3 495 469,79
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 288 687,08
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 784 156,87
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 158 555,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 674 921,53	0,00	1 759 680,00	1 759 680,00	1 759 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 715 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
014	Atténuations de produits	762 225,00	0,00	762 225,00	762 225,00	762 225,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	412 500,00	0,00	416 130,00	416 130,00	416 130,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 564 646,53	0,00	4 638 035,00	4 638 035,00	4 638 035,00
66	Charges financières	71 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 636 646,53	0,00	4 696 035,00	4 696 035,00	4 696 035,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	790 696,36		760 363,50	760 363,50	760 363,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	488 566,64		480 000,00	480 000,00	480 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 279 263,00		1 240 363,50	1 240 363,50	1 240 363,50

TOTAL	5 915 909,53	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	5 936 398,50
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 936 398,50
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	16 000,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	770 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
731	Fiscalité locale	4 205 500,00	0,00	4 227 500,00	4 227 500,00	4 227 500,00
74	Dotations et participations (3)	693 600,00	0,00	685 590,00	685 590,00	685 590,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 700,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50

TOTAL	5 910 988,00	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	5 936 398,50
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 936 398,50
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 158 555,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 700,00	2 700,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		9 108,50	9 108,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	406 000,00	0,00	406 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 270 548,37		4 270 548,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	25 000,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	800,00	0,00	800,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		70 000,00	70 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 702 348,37	81 808,50	4 784 156,87

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**4 784 156,87****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 759 680,00		1 759 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 700 000,00		1 700 000,00
014	Atténuations de produits	762 225,00		762 225,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	416 130,00	0,00	416 130,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	57 000,00	0,00	57 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	480 000,00	480 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		760 363,50	760 363,50
Dépenses de fonctionnement – Total		4 696 035,00	1 240 363,50	5 936 398,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**5 936 398,50**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 200,00	0,00	249 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	164 207,50	0,00	164 207,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	800,00	0,00	800,00
28	Amortissement des immobilisations		480 000,00	480 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		760 363,50	760 363,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00		400 000,00
Recettes d'investissement – Total		814 207,50	1 240 363,50	2 054 571,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 288 687,08

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 1 440 898,79

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 784 156,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	28 500,00		28 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	92 000,00		92 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		70 000,00	70 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	765 000,00		765 000,00
731	Fiscalité locale	4 227 500,00		4 227 500,00
74	Dotations et participations (8)	685 590,00		685 590,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	56 000,00	0,00	56 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	2 700,00	2 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	9 108,50	9 108,50
79	Transferts de charges		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

TOTAL



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	5 854 590,00	
+		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 936 398,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 403 084,87	1 984 702,75	0,00	2 799 454,12	2 799 454,12	0,00	2 799 454,12	4 784 156,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 892 296,87	1 984 702,75	0,00	2 285 845,62	2 285 845,62	0,00	2 285 845,62	4 270 548,37
Total des dépenses d'équipement		3 917 296,87	1 984 702,75	0,00	2 310 845,62	2 310 845,62	0,00	2 310 845,62	4 295 548,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	399 850,00	0,00		406 000,00	406 000,00		406 000,00	406 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	750,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		400 600,00	0,00	0,00	406 800,00	406 800,00	0,00	406 800,00	406 800,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 317 896,87	1 984 702,75	0,00	2 717 645,62	2 717 645,62	0,00	2 717 645,62	4 702 348,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	85 188,00			81 808,50	81 808,50		81 808,50	81 808,50
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		85 188,00			81 808,50	81 808,50		81 808,50	81 808,50
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Pour information dépenses

gérées hors AP

(RAR N-1 vote)

TOTAL

4 784 156,87

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information dépenses gérées hors AP	III = I + II
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 784 156,87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 132 215,00	29 852,50	2 024 718,50	2 024 718,50	2 054 571,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	126 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	385 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		511 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	340 000,00	0,00	249 200,00	249 200,00	249 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	750,00	0,00	800,00	800,00	800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes financières		341 100,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		852 952,00	29 852,50	784 355,00	784 355,00	814 207,50
021	Virement de la section de fonctionnement	790 696,36		760 363,50	760 363,50	760 363,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	488 566,64		480 000,00	480 000,00	480 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 279 263,00		1 240 363,50	1 240 363,50	1 240 363,50

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

1 288 687,08

Affectation au compte 1068 (8)

1 440 898,79

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

TOTAL

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

(RAR N-1 + Vote)

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					4 784 156,87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 403 084,87	1 984 702,75	0,00	2 799 454,12	2 799 454,12	0,00	2 799 454,12	4 784 156,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 892 296,87	1 984 702,75	0,00	2 285 845,62	2 285 845,62	0,00	2 285 845,62	4 270 548,37
Total des dépenses d'équipement		3 917 296,87	1 984 702,75	0,00	2 310 845,62	2 310 845,62	0,00	2 310 845,62	4 295 548,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	399 850,00	0,00		406 000,00	406 000,00		406 000,00	406 000,00
1641	Emprunts en euros	399 500,00	0,00		406 000,00	406 000,00		406 000,00	406 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	750,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
275	Dépôts et cautionnements versés	750,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières		400 600,00	0,00	0,00	406 800,00	406 800,00	0,00	406 800,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 317 896,87	1 984 702,75	0,00	2 717 645,62	2 717 645,62	0,00	4 702 348,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	85 188,00			81 808,50	81 808,50		81 808,50
	Reprise sur autofinancement antérieur	85 188,00			81 808,50	81 808,50		81 808,50
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 289,00			1 200,00	1 200,00		1 200,00
1393122	Dotations régionale d'équipement scolaire	1 499,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00
1542	Provisions pour compte épargne temps	7 400,00			9 108,50	9 108,50		9 108,50
281318	Autres bâtiments publics	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		85 188,00			81 808,50	81 808,50		81 808,50

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
301	EQUIPEMENTS-TRAVAUX DIVERS		1 643 367,10	51 122,06	590 091,62	590 091,62	0,00	590 091,62
302	VOIRIE ET ESPACES VERTS		3 598 536,59	143 325,47	837 000,00	837 000,00	0,00	837 000,00
303	EQUIPEMENTS SPORTIFS		216 153,85	1 513 542,07	133 264,00	133 264,00	0,00	133 264,00
305	ÉCLAIRAGE PUBLIC		1 044 568,55	34 094,00	249 310,00	249 310,00	0,00	249 310,00
307	DEVELOPPEMENT DURABLE		292 771,80	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
308	FONCIER		969 942,88	242 619,15	416 180,00	416 180,00	0,00	416 180,00
310	HOTEL DE VILLE		1 398 340,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			9 163 681,66	1 984 702,75	2 285 845,62	2 285 845,62	0,00	2 285 845,62

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 301
LIBELLE : EQUIPEMENTS-TRAVAUX DIVERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 643 367,10	a 51 122,06	590 091,62	b 590 091,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 635,64	16 546,68	33 000,00	33 000,00
2031	Frais d'études	19 072,38	16 172,54	18 000,00	18 000,00
2051	Concessions, droits similaires	43 563,26	374,14	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 580 731,46	34 575,38	557 091,62	557 091,62
2128	Autres agencements et aménagements	42 719,20	6 860,00	11 400,00	11 400,00
21312	Bâtiments scolaires	2 478,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	55 607,33	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	764 887,45	17 658,00	352 400,00	352 400,00
2151	Réseaux de voirie	21 050,52	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	20 804,90	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 472,34	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	48 538,21	1 141,68	2 500,00	2 500,00
21578	Autre matériel technique	12 840,28	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	120 847,29	0,00	77 000,00	77 000,00
21821	Matériel de transport ferroviaire	20 353,49	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	66 612,60	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	41 718,86	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	22 499,94	3 453,44	10 245,00	10 245,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 641,62	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 389,50	0,00	1 400,00	1 400,00
2185	Matériel de téléphonie	384,23	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	319 885,70	5 462,26	99 146,62	99 146,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		455 482,94	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	455 482,94	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 481,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	200 865,84	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	104 753,00	0,00	0,00	0,00
13411	DGE	129 383,10	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-641 213,68
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 302
LIBELLE : VOIRIE ET ESPACES VERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 598 536,59	a 143 325,47	837 000,00	b 837 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 254,72	0,00	267 000,00	267 000,00
2031	Frais d'études	28 254,72	0,00	267 000,00	267 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 507 468,38	143 325,47	570 000,00	570 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	65 279,54	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	213 952,71	6 566,58	105 000,00	105 000,00
21318	Autres bâtiments publics	11 150,76	0,00	7 000,00	7 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 961 970,17	125 228,63	437 000,00	437 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	8 413,90	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	85 349,04	11 530,26	6 000,00	6 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel technique	45 784,89	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	115 567,37	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	62 813,49	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	62 813,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		62 039,87	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	62 039,87	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	49 656,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 783,78	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	7 132,82	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-980 325,47**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 303
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		216 153,85	a 1 513 542,07	133 264,00	b 133 264,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 829,61	38 493,81	3 264,00	3 264,00
2031	Frais d'études	42 829,61	38 493,81	3 264,00	3 264,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	173 324,24	1 475 048,26	130 000,00	130 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	2 432,71	7 892,09	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 208,53	1 454 209,13	130 000,00	130 000,00
2138	Autres constructions	68 703,00	12 947,04	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 980,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 900,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 900,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 900,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-1 646 806,07

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 305
LIBELLE : ÉCLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 044 568,55	a 34 094,00	249 310,00	b 249 310,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 020 997,00	34 094,00	249 310,00	249 310,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	343 189,00	34 094,00	99 310,00	99 310,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	236 626,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	441 182,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 571,55	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	23 571,55	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-283 404,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 307
LIBELLE : DEVELOPPEMENT DURABLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		292 771,80	a	60 000,00	b
			0,00		60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	292 771,80	0,00	60 000,00	60 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	292 771,80	0,00	60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-60 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 308
LIBELLE : FONCIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		969 942,88	a 242 619,15	416 180,00	b 416 180,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	966 942,88	242 619,15	416 180,00	416 180,00
2111	Terrains nus	221 827,22	221 902,73	416 180,00	416 180,00
2112	Terrains de voirie	14 984,80	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	609 955,88	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	51 436,49	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	64 426,25	20 716,42	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	3 484,24	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	828,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-658 799,15**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 310
LIBELLE : HOTEL DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 398 340,89	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 440,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 396 900,89	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	1 272 272,29	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	124 628,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 132 215,00	29 852,50	2 024 718,50	2 024 718,50	2 054 571,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	126 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 852,00	1 852,50	34 355,00	34 355,00	36 207,50
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	125 000,00	25 000,00	100 000,00	100 000,00	125 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13411	DGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	385 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	385 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		511 852,00	29 852,50	134 355,00	134 355,00	164 207,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	340 000,00	0,00	249 200,00	249 200,00	249 200,00
10222	FCTVA	245 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	95 000,00	0,00	49 200,00	49 200,00	49 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	750,00	0,00	800,00	800,00	800,00
275	Dépôts et cautionnements versés	750,00	0,00	800,00	800,00	800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes financières		341 100,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		852 952,00	29 852,50	784 355,00	784 355,00	814 207,50	
021	Virement de la section de fonctionnement	790 696,36		760 363,50	760 363,50	760 363,50	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	488 566,64		480 000,00	480 000,00	480 000,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00	
28031	Frais d'études	127,00		23 553,76	23 553,76	23 553,76	
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 479,00		2 479,00	2 479,00	2 479,00	
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	2 258,00		2 258,00	2 258,00	2 258,00	
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	126 144,00		125 460,80	125 460,80	125 460,80	
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	7 885,00		7 885,00	7 885,00	7 885,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	41 405,00		40 829,00	40 829,00	40 829,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 423,41		8 429,70	8 429,70	8 429,70	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 350,00		4 350,00	4 350,00	4 350,00	
28128	Autres aménagements de terrains	23 302,89		25 865,89	25 865,89	25 865,89	
281311	Bâtiments administratifs	3 888,00		3 888,00	3 888,00	3 888,00	
281318	Autres bâtiments publics	42 196,05		40 055,00	40 055,00	40 055,00	
28151	Réseaux de voirie	14 279,10		174,00	174,00	174,00	
281534	Réseaux d'électrification	367,00		367,00	367,00	367,00	
281538	Autres réseaux	4 547,47		4 008,00	4 008,00	4 008,00	
2815731	Matériel roulant	185,00		185,00	185,00	185,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	18 709,88		19 209,30	19 209,30	19 209,30	
281578	Autre matériel technique	5 581,76		5 154,00	5 154,00	5 154,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	31 886,11		33 389,87	33 389,87	33 389,87	
281828	Autres matériels de transport	65 287,91		46 470,21	46 470,21	46 470,21	
281838	Autre matériel informatique	17 658,04		18 751,49	18 751,49	18 751,49	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 643,00		10 941,39	10 941,39	10 941,39	
28185	Matériel de téléphonie	3 967,56		209,23	209,23	209,23	
28188	Autres immo. corporelles	52 995,46		56 086,36	56 086,36	56 086,36	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		1 279 263,00		1 240 363,50	1 240 363,50	1 240 363,50	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 915 909,53	0,00	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50
011	Charges à caractère général (3)	1 674 921,53	0,00	0,00	1 759 680,00	1 759 680,00	0,00	1 759 680,00	1 759 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 715 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
014	Atténuations de produits	762 225,00	0,00		762 225,00	762 225,00		762 225,00	762 225,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	412 500,00	0,00	0,00	416 130,00	416 130,00	0,00	416 130,00	416 130,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 564 646,53	0,00	0,00	4 638 035,00	4 638 035,00	0,00	4 638 035,00	4 638 035,00
66	Charges financières	71 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		72 000,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
Total des dépenses réelles		4 636 646,53	0,00	0,00	4 696 035,00	4 696 035,00	0,00	4 696 035,00	4 696 035,00
023	Virement à la section d'investissement	790 696,36			760 363,50	760 363,50		760 363,50	760 363,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	488 566,64			480 000,00	480 000,00		480 000,00	480 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 279 263,00			1 240 363,50	1 240 363,50		1 240 363,50	1 240 363,50
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

Pour

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

SLO

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									5 936 398,50

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 910 988,00	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	5 936 398,50
013	Atténuations de charges (2)	16 000,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	770 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
731	Fiscalité locale	4 205 500,00	0,00	4 227 500,00	4 227 500,00	4 227 500,00
74	Dotations et participations (2)	693 600,00	0,00	685 590,00	685 590,00	685 590,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	57 700,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

5 936 398,50

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 915 909,53	0,00	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50
011	Charges à caractère général (4)	1 674 921,53	0,00	0,00	1 759 680,00	1 759 680,00	0,00	1 759 680,00	1 759 680,00
60611	Eau et assainissement	17 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
60612	Energie - Electricité	225 000,00	0,00		221 000,00	221 000,00	0,00	221 000,00	221 000,00
60621	Combustibles	48 300,00	0,00		48 300,00	48 300,00	0,00	48 300,00	48 300,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00
60623	Alimentation	37 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 500,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	155 600,00	0,00		151 000,00	151 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00
60633	Fournitures de voirie	58 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 700,00	0,00		11 700,00	11 700,00	0,00	11 700,00	11 700,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	72 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
611	Contrats de prestations de services	44 171,53	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
61228	Autres	9 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6132	Locations immobilières	1 100,00	0,00		7 750,00	7 750,00	0,00	7 750,00	7 750,00
61351	Matériel roulant	8 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61358	Autres	29 100,00	0,00		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	25 200,00
61521	Entretien terrains	117 000,00	0,00		158 000,00	158 000,00	0,00	158 000,00	158 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	67 000,00	0,00		61 500,00	61 500,00	0,00	61 500,00	61 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	163 500,00	0,00		151 500,00	151 500,00	0,00	151 500,00	151 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	37 000,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
61524	Entretien bois et forêts	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	48 500,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6156	Maintenance	64 000,00	0,00		60 200,00	60 200,00	0,00	60 200,00	60 200,00
6161	Multirisques	600,00	0,00		610,00	610,00	0,00	610,00	610,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	30 000,00	0,00		93 340,00	93 340,00	0,00	93 340,00	93 340,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 600,00	0,00		12 100,00	12 100,00	0,00	12 100,00	12 100,00
6188	Autres frais divers	7 000,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	170 000,00	0,00		175 800,00	175 800,00	0,00	175 800,00	175 800,00
6236	Catalogues et imprimés	26 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 400,00	0,00		6 400,00	6 400,00	0,00	6 400,00	6 400,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	22 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 200,00	0,00		11 280,00	11 280,00	0,00	11 280,00	11 280,00
6282	Frais de gardiennage	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	4 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
63513	Autres impôts locaux	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	750,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
63718	Autres	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	15 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 715 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	908,00	0,00		926,00	926,00		926,00	926,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 851,00	0,00		22 870,00	22 870,00		22 870,00	22 870,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 735,00	0,00		2 693,00	2 693,00		2 693,00	2 693,00
64111	Rémunération principale titulaires	882 139,00	0,00		726 681,00	726 681,00		726 681,00	726 681,00
64112	SFT, indemnité de résidence	8 930,00	0,00		6 830,00	6 830,00		6 830,00	6 830,00
64113	NBI	5 500,00	0,00		5 400,00	5 400,00		5 400,00	5 400,00
64118	Autres indemnités	195 250,00	0,00		241 250,00	241 250,00		241 250,00	241 250,00
64131	Rémunérations	153 700,00	0,00		139 500,00	139 500,00		139 500,00	139 500,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		8 800,00	8 800,00		8 800,00	8 800,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		9 100,00	9 100,00		9 100,00	9 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	157 530,00	0,00		154 660,00	154 660,00		154 660,00	154 660,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	279 285,00	0,00		287 590,00	287 590,00		287 590,00	287 590,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	6 245,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		10 700,00	10 700,00		10 700,00	10 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		26 500,00	26 500,00		26 500,00	26 500,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	762 225,00	0,00		762 225,00	762 225,00		762 225,00	762 225,00
739221	FNGIR	742 225,00	0,00		742 225,00	742 225,00		742 225,00	742 225,00
7398	Revers., restitutions et préel. divers	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	412 500,00	0,00	0,00	416 130,00	416 130,00	0,00	416 130,00	416 130,00
65311	Indemnités de fonction	70 500,00	0,00		76 500,00	76 500,00	0,00	76 500,00	76 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 500,00	0,00		7 750,00	7 750,00	0,00	7 750,00	7 750,00
65315	Formation	800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	84 350,00	0,00		87 000,00	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00
65568	Autres contributions	126 500,00	0,00		101 590,00	101 590,00	0,00	101 590,00	101 590,00
6558	Autres contributions obligatoires	52 350,00	0,00		72 840,00	72 840,00	0,00	72 840,00	72 840,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	44 330,00	0,00		48 550,00	48 550,00	0,00	48 550,00	48 550,00
6584	Amendes fiscales et pénales	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65888	Autres	4 770,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 564 646,53	0,00	0,00	4 638 035,00	4 638 035,00	0,00	4 638 035,00	4 638 035,00
66	Charges financières	71 000,00	0,00		57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	0,00		56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		72 000,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
Total des dépenses réelles		4 636 646,53	0,00	0,00	4 696 035,00	4 696 035,00	0,00	4 696 035,00	4 696 035,00
023	Virement à la section d'investissement	790 696,36			760 363,50	760 363,50		760 363,50	760 363,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	488 566,64			480 000,00	480 000,00		480 000,00	480 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	488 566,64			480 000,00	480 000,00		480 000,00	480 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 279 263,00			1 240 363,50	1 240 363,50		1 240 363,50	1 240 363,50

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 910 988,00	0,00	5 936 398,50	5 936 398,50	5 936 398,50
013	Atténuations de charges (3)	16 000,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70323	Red. occupation dom. public	2 200,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	28 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	770 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
73211	Attribution de compensation	680 000,00	0,00	675 000,00	675 000,00	675 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 205 500,00	0,00	4 227 500,00	4 227 500,00	4 227 500,00
73111	Impôts directs locaux	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	3 920 000,00	3 920 000,00
73118	Autres contributions directes	30 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié le II	Total III = I + II
73138	Autre taxe liée urbanis, déchets et env	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73154	Droits de place	65 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
731721	Taxe de séjour	190 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74	Dotations et participations (3)	693 600,00	0,00	685 590,00	685 590,00	685 590,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	575 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
741121	DSR des communes	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
744	FCTVA	23 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
74748	Participation autres communes	7 800,00	0,00	9 290,00	9 290,00	9 290,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	3 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74888	Autres	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 700,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
752	Revenus des immeubles	57 200,00	0,00	55 500,00	55 500,00	55 500,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757358	Subv.Fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 825 800,00	0,00	5 854 590,00	5 854 590,00	5 854 590,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50
722	Immobilisations corporelles	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 788,00		2 700,00	2 700,00	2 700,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	7 400,00		9 108,50	9 108,50	9 108,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		85 188,00		81 808,50	81 808,50	81 808,50

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		406 000,00	678 171,62	0,00	80 350,00	14 400,00	393 514,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	406 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	171 264,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	587 371,62	0,00	80 350,00	14 400,00	222 250,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 090 098,79	135 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 690 098,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	134 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		554 310,00	0,00	6 000,00	584 900,00		2 717 645,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		406 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	102 000,00		303 264,00
204	Subventions d'équipement versées	274 310,00	0,00	0,00	0,00		334 310,00
21	Immobilisations corporelles	280 000,00	0,00	6 000,00	482 900,00		1 673 271,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		800,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 225 253,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 690 098,79
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		134 355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		800,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
 Reçu en préfecture le 04/03/2026
 Publié le 9
 ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		406 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	406 000,00
RECETTES		2 090 098,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	249 200,00
106	Réserves	1 440 898,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		603 171,62	0,00	75 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	416 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	44 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 191,62	0,00	10 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		135 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	134 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 171,62
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 180,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 191,62
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 155,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 355,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	80 350,00	0,00	0,00	0,00	80 350,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 350,00	0,00	0,00	0,00	5 350,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
213	Constructions	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	13 250,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		312 264,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	168 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 514,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 264,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 750,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	20 000,00	99 310,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	99 310,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 310,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 310,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	472 000,00	0,00	21 500,00	11 400,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	452 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 900,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		799 225,00	2 277 206,00	0,00	371 395,00	313 930,00	315 419,00	14 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	778 520,00	0,00	71 750,00	112 920,00	196 830,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 370 336,00	0,00	212 645,00	115 630,00	1 389,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	742 225,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	107 350,00	0,00	87 000,00	85 380,00	117 200,00	14 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	56 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 395 300,00	84 000,00	0,00	15 000,00	39 290,00	16 500,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 000,00	15 500,00	0,00	0,00	30 000,00	7 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 965 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	661 300,00	0,00	0,00	15 000,00	9 290,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 500,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	180 900,00	27 450,00	167 260,00	229 250,00		4 696 035,00
011	Charges à caractère général	0,00	180 900,00	27 450,00	167 260,00	224 050,00		1 759 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		762 225,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00		416 130,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	297 000,00	0,00	7 500,00		5 854 590,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		92 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		765 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	262 000,00	0,00	0,00		4 227 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		685 590,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00		56 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		799 225,00
661	Charges d'intérêts	55 000,00
668	Autres charges financières	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	742 225,00
RECETTES		5 395 300,00
708	Autres produits	4 000,00
731	Fiscalité locale	3 965 000,00
732	Fiscalité reversée	765 000,00
741	D.G.F.	640 000,00
742	Dot. aux élus locaux	300,00
744	FCTVA	18 000,00
748	Autres attributions et participations	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 183 251,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	186 400,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	19 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	131 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	93 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	186 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	906 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	416 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		80 500,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

S²LOW

Publié le

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	500,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
708	Autres produits	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		90 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	90 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 277 206,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 700,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 050,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 950,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 320,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 805,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 631,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 050,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.							CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	167 035,00	107 100,00	0,00	97 260,00	371 395,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 850,00	2 600,00	0,00	11 200,00	24 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	1 000,00	0,00	0,00	6 000,00
613	Locations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	10 500,00	11 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 500,00	16 500,00	0,00	1 500,00	24 500,00
618	Divers	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 600,00	0,00	0,00	600,00	2 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 205,00	0,00	0,00	1 660,00	3 865,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	98 430,00	0,00	0,00	50 000,00	148 430,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	38 550,00	0,00	0,00	21 800,00	60 350,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
RECETTES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		86 605,00	17 250,00	78 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 300,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 100,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 640,00	0,00	72 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	10 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	9 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	125 735,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 930,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	49 800,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720,00
613	Locations	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	47 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	16 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 340,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 430,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 950,00
RECETTES		0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 290,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 290,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	78 369,00	3 930,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	50 900,00	2 400,00	8 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	380,00	350,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	24 200,00	1 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		63 400,00	30 990,00	0,00	0,00	10 400,00	1 030,00	0,00	17 200,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	56 300,00	17 300,00	0,00	0,00	3 600,00	800,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 100,00	190,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 200,00	13 500,00	0,00	0,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00	0,00
RECETTES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 419,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 320,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 550,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
655	Contributions obligatoires	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
RECETTES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
708	Autres produits	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	68 900,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	59 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	9 500,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					63 Actions sectorielles			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
				6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		27 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 450,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
611	Contrats de prestations de services	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
615	Entretien et réparations	19 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 350,00
628	Divers	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
RECETTES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	36 060,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	16 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 200,00	0,00	0,00	167 260,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	20 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	127 250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	5 200,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	0,00	5 000,00	200,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00	0,00	0,00	200,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	140 500,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 250,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 664 109,22									
1641 Emprunts en euros (total)					5 664 109,22									
10000404346	CREDIT AGRICOLE			15/03/2016	350 000,00	F		0,000	0,000	EUR	T	P	N	A-1
10001499332	CREDIT AGRICOLE	07/04/2014		15/12/2019	740 000,00	F		0,680	0,680	EUR	T	P	N	A-1
10001602771	CREDIT AGRICOLE	17/12/2019		15/04/2020	200 000,00	F		0,640	0,640	EUR	T	P	N	A-1
1290655	CAISSE DEPOTS CONSIGNATI	27/03/2008		01/02/2018	457 109,22	F		2,360	2,360	EUR	A	C	N	A-1
20217409	CREDIT MUTUEL	07/04/2014		28/02/2017	350 000,00	F		1,100	1,100	EUR	T	P	N	A-1
20217410	CREDIT MUTUEL OCEAN	04/06/2020		05/03/2022	930 000,00	F		1,040	1,040	EUR	T	C	N	A-1
MIN504579	LA BANQUE POSTALE	07/04/2014		01/10/2015	550 000,00	F		1,385	1,385	EUR	T	C	N	A-1
MON278644	LA BANQUE POSTALE	27/03/2008		01/03/2014	350 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
MON281915	LA BANQUE POSTALE	27/03/2008		01/06/2014	350 000,00	F		3,540	3,540	EUR	T	C	N	A-1
MON512783	LA BANQUE POSTALE	28/07/2016		01/03/2017	887 000,00	F		0,790	0,790	EUR	T	C	N	A-1
MON547213	LA BANQUE POSTALE	04/06/2020		01/04/2024	500 000,00	F		4,140	4,140	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 664 109,22									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 786 033,22					401 308,72	51 190,46	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 786 033,22					401 308,72	51 190,46	0,00	0,00
10000404346	N	0,00	A-1	191 639,15	10,19	F		0,000	17 564,17	3 534,59	0,00	0,00
10001499332	N	0,00	A-1	440 803,85	8,95	F		0,680	49 061,45	2 872,55	0,00	0,00
10001602771	N	0,00	A-1	86 565,22	4,28	F		0,640	20 157,10	505,70	0,00	0,00
1290655	N	0,00	A-1	213 317,62	7,08	F		2,360	30 473,95	8 532,70	0,00	0,00
20217409	N	0,00	A-1	146 954,73	6,15	F		1,100	23 824,79	1 518,45	0,00	0,00
20217410	N	0,00	A-1	744 000,00	16,17	F		1,000	46 500,00	7 556,26	0,00	0,00
MIN504579	N	0,00	A-1	268 125,00	9,74	F		0,000	40 100,00	2 340,67	0,00	0,00
MON278644	N	0,00	A-1	88 427,47	3,15	F		4,240	28 260,62	3 749,32	0,00	0,00
MON281915	N	0,00	A-1	75 833,49	3,41	F		3,540	23 333,32	2 374,76	0,00	0,00
MON512783	N	0,00	A-1	88 700,00	1,16	F		0,790	88 700,00	437,96	0,00	0,00
MON547213	N	0,00	A-1	441 666,69	13,25	F		4,140	33 333,32	17 767,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 786 033,22					401 308,72	51 190,46	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 786 033,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	10	30/06/2022
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	30/06/2022
L	Autre matériel technique (21578)	10	30/06/2022
L	Autres	5	30/06/2022
L	Autres	10	30/06/2022
L	Autres	15	30/06/2022
L	Autres agencements, aménagements de terrains (2128)	10	30/06/2022
L	Autres agencements, aménagements de terrains (2128)	15	30/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles (2188)	1	30/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles (2188)	5	30/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles (2188)	10	30/06/2022
L	Autres installations ou gros outillages (2158)	5	30/06/2022
L	Autres installations ou gros outillages (2158)	10	30/06/2022
L	Autres installations ou petits outillages (2158)	5	30/06/2022
L	Autres matériel et outillage de voirie (215738)	1	30/06/2022
L	Autres matériel et outillage de voirie (215738)	7	30/06/2022
L	Autres matériel et outillage de voirie (215738)	10	30/06/2022
L	Bâtiments légers, abris	20	30/06/2022
L	Frais d'études on suivies de réalisation (203)	5	30/06/2022
L	Immobilisations de faible valeur < 1 000€	1	30/06/2022
L	Immobilisations de faible valeur < 1 000€	10	30/06/2022
L	Immobilisations de faible valeur < 1 000€	15	30/06/2022
L	Installations de voirie	20	30/06/2022
L	Logiciels < 3 000€	2	30/06/2022
L	Logiciels > 3 000€	5	30/06/2022
L	Matériels informatiques (21838)	1	30/06/2022
L	Matériels informatiques (21838)	5	30/06/2022
L	Mobilier et matériel de bureau (21848)	5	30/06/2022
L	Mobilier et matériel de bureau (21848)	10	30/06/2022
L	Plantations (2121)	15	30/06/2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

Délibération n°



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Réseaux Eau Potable (21538) - Avant 2022	30	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées (bâtiments)	5	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées (bâtiments)	20	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées (bâtiments)	30	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées (biens, matériel)	5	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées avant M57	20	30/06/2022
L	Subventions d'équipement versées avant M57	30	30/06/2022
L	Téléphonie (2185)	1	30/06/2022
L	Téléphonie (2185)	3	30/06/2022
L	Voitures - Matériel de transport (21828)	5	30/06/2022

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	9 108,50		9 108,50	18 217,00	0,00	18 217,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	9 108,50		9 108,50	18 217,00	0,00	18 217,00
PROVISION POUR COMPTE EPARGNE TEMPS	9 108,50	01/01/2026	9 108,50	18 217,00	0,00	18 217,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

 S2LOW

Publié le

de l'exercice

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	Publié le	de l'exercice	Reprises	SOUS DE
						D	E = C - D		
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00		0,00			0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00			0,00
Total des provisions budgétaires	9 108,50		9 108,50	18 217,00		0,00			18 217,00
TOTAL PROVISIONS	9 108,50		9 108,50	18 217,00		0,00			18 217,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	452 499,18
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	452 499,18
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 854 590,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,73

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					57 350,00
657363	N°1 SUBVENTION CCAS		CCAS	Etablissement de droit public	14 000,00
65741	N°1 SUBVENTION		AMICALE DU PORT DE JARD	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		AMICALE JARD PETANQUE	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		ANIM AGE SAINTE ANNE	Association	0,00
65741	N°1 SUBVENTION		ASSOC JARDAISE ARTISANS ET COMMERCANTS	Association	800,00
65741	N°1 SUBVENTION		ATOUTS TAROT JARDAIS	Association	200,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		BTP CFA VENDEE AFORBAT	Entreprise	490,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLAIRE ELEVE JARDAIS		CFA MAISON FAMILIALE IFACOM	Association	140,00
65741	N°1 SUBVENTION		CINEMA BOCAGE SARL SCIC	Entreprise	12 000,00
65741	N°1 SUBVENTION		CLUB NAUTIQUE JARDAIS	Association	200,00
65741	N°1 REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE		DIVERS	Commune	0,00
65741	N°1 SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES		ECOLE PUBLIQUE CLASSE	Etat	4 200,00
65741	N°1 DISPOSITIF ECOLE CINEMA		ECOLE PUBLIQUE CLASSE	Etat	110,00
65741	N°1 SUBVENTION		FOOTBALL CLUB JARD AVRILLE MOUTIERS (JAM FC)	Association	6 000,00
65741	N°1 SUBVENTION		GYM LUDO TONIC	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		JARD RUNNING	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		JARD SUR MER CYCLO	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		JARDIN DES ARTS ASSOC.	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		JUDO CLUB ETOILE DU PAYRE	Association	2 000,00
65741	N°1 SUBVENTION		LES AMIS JARDAIS	Association	500,00
65741	N°1 SUBVENTION		LES PIEDS BLEUS	Association	200,00
65741	N°1 SUBVENTION		LEZ'ARTS SUR MER	Association	200,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		LYCEE BRIACE	Etat	0,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE RURALE SEVREUROPE	Entreprise	70,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE HORTICOLE	Association	140,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE RURALE	Association	70,00
65741	N°2 PARTICIPATION SCOLAIRE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE RURALE	Association	70,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLAIRE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE RURALE	Association	70,00
65741	N°1 PARTICIPATION SCOLARITE ELEVE JARDAIS		MAISON FAMILIALE RURALE DE CHANTONNAY	Entreprise	70,00
65741	N°1 SUBVENTION		NORDIC TERRE OCEANE	Association	200,00

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

SLOW

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Publié le	Montant de la subvention
65741	N°1 SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES		OGEC ECOLE ST JOSEPH	Association	ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE	5 520,00
65741	N°1 SUBVENTION		PASSION PHOTO JARD	Association		200,00
65741	N°1 SUBVENTION		RANDO JARD	Association		200,00
65741	N°1 SUBVENTION		SCJ TENNIS DE TABLE	Association		4 000,00
65741	N°1 SUBVENTION		SNSM	Association		500,00
65741	N°1 SUBVENTION		TENNIS CLUB JARDAIS	Association		4 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	4,00	22,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	9,00	2,00	11,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		30,00	4,00	34,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	ADM	446	0,00	A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE



Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 288 687,08	1 288 687,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 954 850,25	-1 954 850,25
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-666 163,17	-666 163,17

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 440 898,79	1 440 898,79
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-666 163,17	-666 163,17
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	774 735,62	774 735,62

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	408 700,00	408 700,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 890 363,50	1 890 363,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 481 663,50	1 481 663,50

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		408 700,00	408 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		406 000,00	406 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	406 000,00	406 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 700,00	2 700,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 700,00	2 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 890 363,50	III 1 890 363,50
Ressources propres externes de l'année (a)		250 000,00	250 000,00
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	49 200,00	49 200,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	800,00	800,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 640 363,50	1 640 363,50
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	23 553,76	23 553,76
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 479,00	2 479,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	2 258,00	2 258,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	125 460,80	125 460,80
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	7 885,00	7 885,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	40 829,00	40 829,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 429,70	8 429,70
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 350,00	4 350,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 865,89	25 865,89
281311	Bâtiments administratifs	3 888,00	3 888,00
281318	Autres bâtiments publics	40 055,00	40 055,00
28151	Réseaux de voirie	174,00	174,00
281534	Réseaux d'électrification	367,00	367,00
281538	Autres réseaux	4 008,00	4 008,00
2815731	Matériel roulant	185,00	185,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	19 209,30	19 209,30
281578	Autre matériel technique	5 154,00	5 154,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 389,87	33 389,87
281828	Autres matériels de transport	46 470,21	46 470,21
281838	Autre matériel informatique	18 751,49	18 751,49
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 941,39	10 941,39
28185	Matériel de téléphonie	209,23	209,23
28188	Autres immo. corporelles	56 086,36	56 086,36
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

Vote (2)

S²LOW

ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	400 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	760 363,50	760 363,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	9 466 000,00	0,00	27,22 %	0,00	2 576 645,20	0,00
TFPNB	112 700,00	0,00	20,11 %	0,00	22 663,97	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8 203 000,00	0,00	17,95 %	0,00	1 472 438,50	0,00
TOTAL	17 781 700,00	0,00			4 071 747,67	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_012-DE

Commune de Jard-sur-Mer - Principal - BP - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2026

Présenté par Madame le Maire (1),

A JARD SUR MER, le 13/02/2026

Délibéré par l'assemblée de la commune de JARD SUR MER(2), réunie en session ordinaire

A JARD SUR MER, le 26/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de JARD SUR MER (2),(3).

Certifié exécutoire par Madame le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A JARD SUR MER, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Jard sur Mer dispose de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- ↳ De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ↳ De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

Le budget d'une commune se distingue par deux sections :

- ▷ [La section de fonctionnement](#) qui gère les affaires courantes
- ▷ [La section d'investissement](#) qui gère les projets et le patrimoine de la commune

BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

1. La Section de Fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

↳ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de matériel, location de salles, service de restauration scolaire, aire de campings-cars...), aux impôts locaux, aux taxes instaurées sur la commune (taxe de séjour, droits de place, taxe sur la publicité extérieure...), aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté.

▷ Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 5 936 398.50 €.

↳ Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 32.84 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

▷ Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 5 176 035.00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 760 363.50 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	1 759 680.00€	70 – Produits des services, domaine et vente	92 000.00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 700 000.00€	73 – Impôts et taxes	765 000.00€
014 – Atténuation de produits	762 225.00€	731 – Impositions directes	4 227 500.00€
65 – Autres charges de gestion courante	416 130.00€	74 – Dotations et participations	685 590.00€
66 – Charges financières	57 000.00€	75 – Autres produits de gestion courante	56 000.00€
67 – Charges spécifiques	1 000.00€	013 – Atténuations de charges	28 500.00€
042 - Opérations d'ordre	480 000.00€	76 – Produits financiers 77 – Produits spécifiques	0.00€
023 – Virement à la section d'investissement	760 363.50€	042 – Opérations d'ordre	81 808.50€
TOTAL	5 936 398.50€	TOTAL	5 936 398.50€

2. La Section d'Investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- ↳ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ↳ En recettes : on retrouve les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, ainsi que le recours à l'emprunt, si besoin.

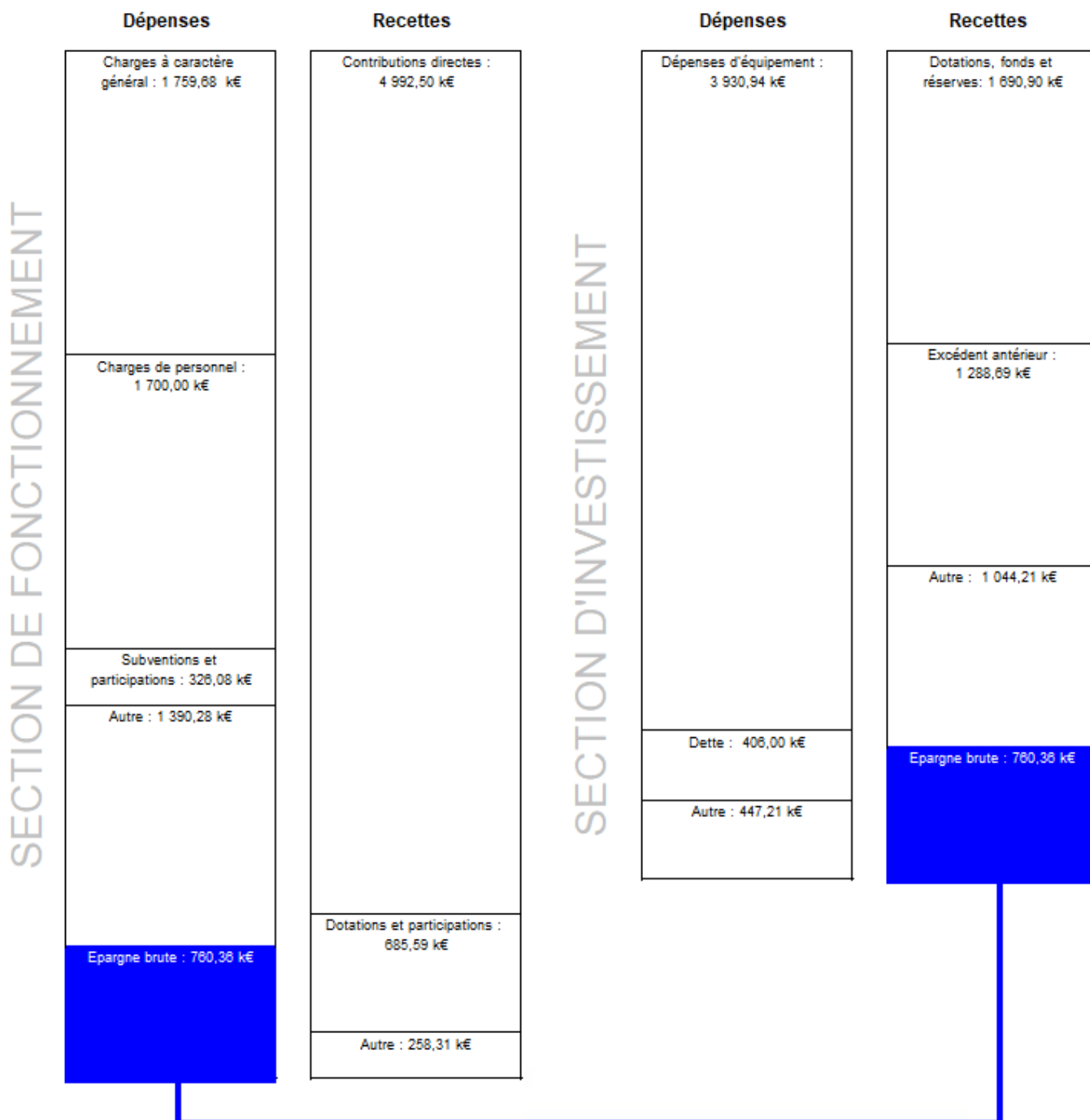
b. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses		Recettes	
P. 301 - Achats, travaux et équipements	641 213.68€	10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 690 098.79€
P. 302 - Voirie et espaces verts	980 325.47€	001 - Excédent d'investissement reporté	1 288 687.08€
P. 303 - Equipements sportifs	1 646 806.07€	13 - Subventions d'investissement reçues	164 207.50€
P. 305 - Eclairage Public	283 404.00€	16 - Emprunt	0.00€
P. 307 - ZAC	60 000.00€	27 – Dépôts et cautionnements	800.00€
P. 308 - Foncier	658 799.15€	021 - Virement de la section de fonctionnement	760 363.50€
P. 310 - Hôtel de Ville	0.00€	024 – Produits des cessions	400 000.00€
Capital des emprunts	406 000.00€	040 - Opérations d'ordre	480 000.00€
Dépôts et cautionnements	800.00€		
Subventions d'équipements versées	25 000.00€		
Opérations d'ordres	81 808.50€		
TOTAL	4 784 156.87€	TOTAL	4 784 156.87€

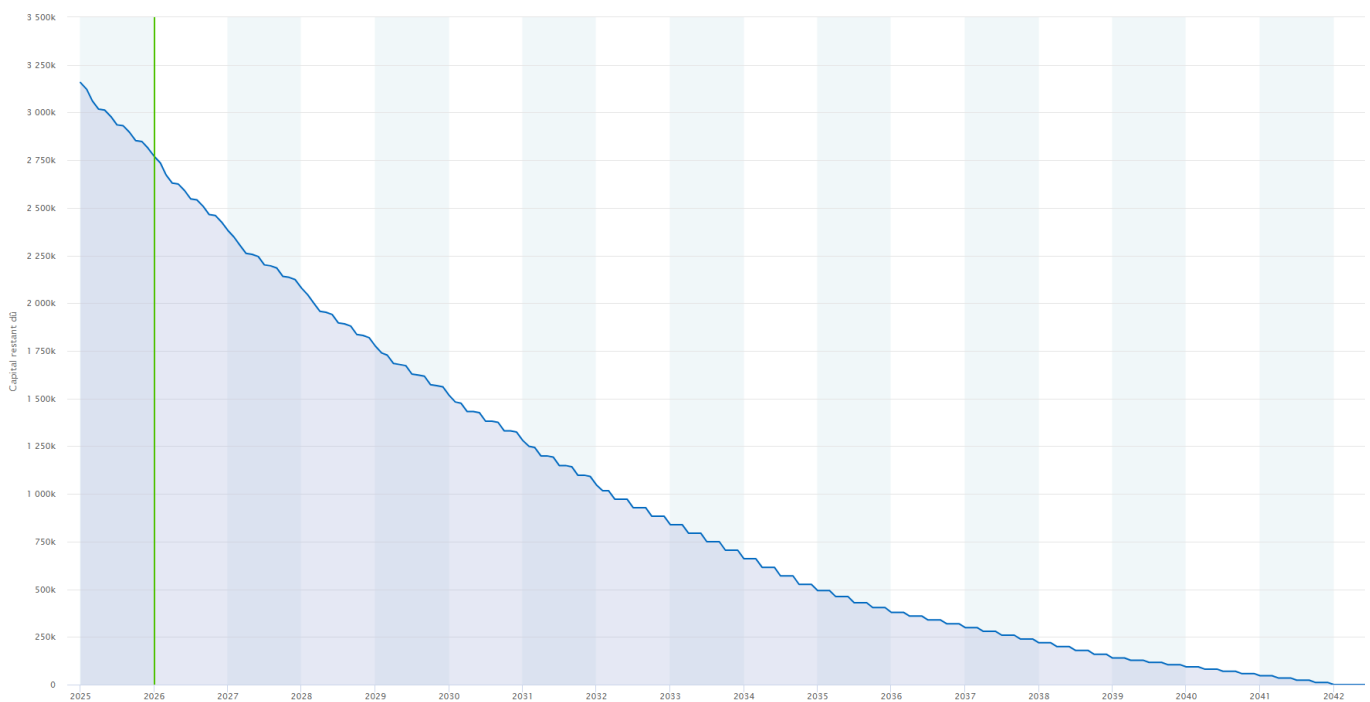
c. Les principaux projets de l'année 2026 :

- ▷ Refonte du site internet
- ▷ Rénovation du logement rue du Grand Brandais
- ▷ Ajout de 7 caméras de vidéosurveillance
- ▷ Travaux du complexe sportif et du parvis de Madoreau
- ▷ Travaux de voirie
- ▷ Effacement de réseaux
- ▷ Acquisitions foncières

3. Représentation graphique du budget



4. Etat de la dette



⇒ Au 1^{er} janvier 2026, la capital restant dû s'élève à 2 770 825€

⇒ Le ratio d'endettement global 2026 de la commune est de 9.75%

CONVENTION N°2026.ECL.0062 RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE S'LO

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 085-218501146-20260226-DEL_26_02_014-DE

COMMUNE : JARD SUR MER

Dossier : Programme annuel de rénovation éclairage public 2026

N° de l'affaire : L.RN.114.26.002

Entre

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur David CAQUINEAU, Chef du Service Conception, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR024SY290920 en date du 29 septembre 2020, d'une part.

ET

La commune de JARD SUR MER, ci-après désignée le demandeur, dont le siège est Place de l'hôtel de ville 85520 JARD SUR MER représentée par Madame la Maire Sonia GINDREAU dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du et par délégation Madame, Monsieur, en qualité de dûment habilité par arrêté du maire en date du, d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée ;

Ayant été exposé :

- que la commune a demandé la réalisation d'opération(s) de rénovation de son éclairage public,
- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical,
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Définition des prestations

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage public, comprenant :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2026, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par le demandeur,
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2026.

ARTICLE 2 – Modalités techniques d'intervention

2- 1 Programmation de travaux

Le commencement des travaux ne pourra intervenir avant deux (2) mois, à compter de la date de réception par le SYDEV de la présente convention signée par le demandeur. Ce délai minimum est justifié par des contraintes d'organisation de chantier, de mise à disposition des matériels et d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

2-2 Réalisation des travaux

Le SYDEV informe le demandeur lors de la passation de chaque bon de commande de travaux.

2- 3 Contrôle technique

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail et son arrêté d'application du 26 décembre 2011, le SYDEV s'engage à ce que l'ouvrage fasse l'objet d'un contrôle par un organisme accrédité, si nécessaire.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

3-1 Caractéristiques de la participation

Les montants maximums de travaux et de participation (en Euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2026(*)	6 000,00	7 200,00	6 000,00	50,00 %	3 000,00
TOTAL PARTICIPATION					3 000,00

(*) Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

3-2 Modalités de règlement

Le(s) versement(s) devra intervenir à la réception de chaque avis des sommes à payer émis par le SYDEV 45 jours après la date d'effet de chaque bon de commande travaux,

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 30 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, en précisant la référence du titre.

BANQUE DE FRANCE – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

3-3 Imputation budgétaire

Cette participation est imputée sur l'opération d'éclairage.

3-4 Validité de la proposition financière

Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :

La présente proposition financière est valide **6 mois**.

Délai de commencement des travaux :

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE

Les ouvrages d'éclairage public sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des derniers travaux et le règlement de la dernière participation par le demandeur.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES

7- 1 Règlement des différends

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

7- 2 Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44000 NANTES.

A

le

Pour le demandeur,

A la Roche sur Yon,

le 30/01/2026,

Pour le SYDEV,
Le Chef du Service Conception

David CAQUINEAU



DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV :

CONVENTION N°2026.ECL.0068 RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE RENOVATION D'ÉCLAIRAGE

COMMUNE : JARD SUR MER

Dossier : Rénovation du PL n° 024-009 - Rue Pierre Curie - Suite dépannage du 27/01/2026 (DP.26.114.5)
N° de l'affaire : L.RN.114.26.001

Entre

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur Nicolas DRAPEAU, Chef du Service Maintenance - Exploitation, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR2022-017 en date du 1 avril 2022, d'une part.

ET

La commune de JARD SUR MER, ci-après désignée le demandeur, dont le siège est Place de l'hôtel de ville 85520 JARD SUR MER représentée par Madame la Maire Sonia GINDREAU dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du et par délégation Madame, Monsieur, en qualité de dûment habilité par arrêté du maire en date du, d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée ;

- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage.

ARTICLE 2 – MODALITES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Programmation de travaux

A réception de votre accord sur convention suivant l'échéance définie, le SYDEV engage l'exécution de l'opération et s'assure du respect des durées des différentes tâches nécessaires.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

3-1 Caractéristiques de la participation

A périmètre constant, la participation (en euros) est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante : elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	1 091,00	1 309,00	1 091,00	50,00 %	546,00
TOTAL PARTICIPATION					546,00

Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

3-2 Modalités de règlement

Le montant définitif des travaux est établi par le SYDEV après contrôle et validation de l'étude d'exécution. Il sert de base à l'établissement de l'avis des sommes à payer adressé conformément aux règles d'exigibilité des participations déterminées par le guide financier.

La présente convention, dûment complétée et signée, est adressée au SYDEV, en ayant pris soin au préalable de vérifier sa validité tel que prévu à l'article 3-4.

Le versement de la participation devra intervenir à la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SYDEV

60 jours après la date de démarrage des travaux.

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 40 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, **en précisant : SYDEV – Titre n°....**

BANQUE DE France – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

3-3 Imputation budgétaire

Cette participation est imputée sur l'opération de rénovation d'éclairage.

3-4 Validité de la proposition financière

Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :

La présente proposition financière est valide **douze (12) mois**, à compter de la date de **signature de la convention par le SYDEV** soit jusqu'au 03/02/2027.

Délai de commencement des travaux :

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE

Les installations d'**éclairage public** sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des travaux et le règlement de la participation par le demandeur.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES

7- 1 Règlement des différends

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

7- 2 Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44000 NANTES et pour les personnes morales de droit privé par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

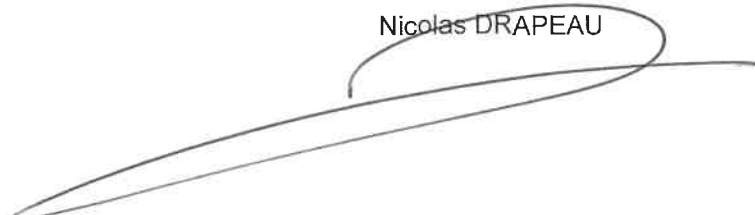
ARTICLE 8 - ANNEXES

Les documents ci-dessous désignés et annexés à la présente convention :
- la synthèse des travaux

A,
le,
Pour le demandeur,

A la Roche sur Yon,
le 03/02/2026,
Pour le SYDEV,
Le Chef du Service Maintenance - Exploitation

Nicolas DRAPEAU



DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV :



Convention de Partenariat 2026-2030 Entre la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral Et la Commune de _____ Pour le transport des scolaires au spectacle de fin d'année

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ENTRE

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, représentée par son Président, Monsieur Maxence de RUGY, en vertu de la délibération du conseil communautaire n° _____ du _____,

Ci-après désignée « La Communauté de communes »

D'une part ;

ET

La Commune de _____, représentée par son Maire, _____, en vertu de la délibération du conseil municipal n° _____ du _____,

Ci-après désignée « La Commune »,

D'autre part ;

PREAMBULE

Les fêtes de fin d'année sont toujours un moment particulier pour les enfants, empreint de féerie et de magie. Elles sont aussi souvent l'occasion pour les écoles ou certaines mairies d'offrir aux enfants un moment de partage autour d'animations diverses.

A l'identique des années précédentes depuis 2019 et dans le cadre de la compétence ponctuelle « actions d'animations culturelles ou de manifestations de rayonnement intercommunal », la Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite qu'annuellement, tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire puissent profiter d'un spectacle de fin d'année de qualité.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Dans le cadre de séances entre 2026-2030, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral organisera le transport des séances, depuis l'école au lieu de représentation du spectacle.

La présente convention a pour objet de régler les conditions techniques et financières entre la Communes et la Communauté pour l'organisation dudit transport entre 2026-2030.

Article 2 - Engagements de la Communauté de communes

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral assure, en lien avec les écoles concernées, les modalités d'organisation du transport des scolaires vers le lieu de représentation du spectacle de fin d'année selon les dates concernées.

Elle définit les créneaux de prise en charge des scolaires, affrètent les transporteurs, assure l'acheminement des enfants sur le site de la représentation et leur retour dans la commune.

La Communauté de communes prendra en charge les factures des transporteurs. Les élèves devront être accompagnés et encadrés par des tiers (enseignants, agents périscolaires, parents d'élèves) durant le transport aller et retour.

Elle n'assurera pas la surveillance des élèves durant le trajet et la représentation.

Article 3 - Engagements de la Commune

Entre 2026 et 2030, la commune s'engage à prendre en charge la quote-part « transport » qui lui revient. Celle-ci est de 1/20^{ème} du coût total du transport des élèves sur l'ensemble du territoire qui est estimé entre 250 et 350 euros TTC.

La commune indiquera le nombre de classe, d'élèves, et le lieu de ramassage à la Communauté de communes via le biais des écoles.

La commune s'assurera auprès des écoles, que les élèves sont bien encadrés.

Article 4 - Modalités financières

La prise en charge financière de la prestation sera assumée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui refacturera en décembre de chaque année et à chaque Commune à raison de 1/20^{ème} du coût total du transport.

En amont, selon le retour des écoles participant au spectacle, un montant prévisionnel du transport sera transmis courant novembre, de façon annuelle, aux communes pour information.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature par les parties et s'appliquera dès 2026 jusqu'en 2030 pendant toute la durée de l'évènement dont la diffusion fait l'objet de la convention, jusqu'à son complet achèvement.

Article 6 – Responsabilités et Assurances

Chaque école assume seule l'ensemble des responsabilités liées à la surveillance et à l'encadrement des élèves durant le transport et le spectacle de fin d'année. Elle déclare être titulaire de toutes les assurances nécessaires couvrant les risques liés à son activité.

La Communauté de communes demeure quant à elle responsable du transport des élèves et de l'organisation du spectacle. Elle est tenue de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances, une ou plusieurs polices d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile résultant de son activité, de ses équipements, de son personnel, à raison des dommages de toute nature qu'ils soient matériels ou corporels.

Article 7 – Résiliation

Les parties peuvent résilier la présente convention d'un commun accord, par lettre recommandée avec accusé réception ou tout moyen permettant de lui conférer date certaine.

En cas de manquement d'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra le faire constater par tout moyen à sa disposition. Les parties s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre et en toute bonne foi, afin de mettre fin au manquement.

A défaut d'accord entre les parties et en cas de manquement persistant de l'une des parties à ses obligations telles que prévues à la présente convention et après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 15 jours, l'autre peut la résilier.

Il est convenu qu'une telle résiliation ne saurait entraîner le versement au profit de la partie défaillante d'aucune sorte d'indemnité, à quelque titre que ce soit.

Article 8 – Règlements des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement en application des dispositions du Code de Justice Administrative avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

A défaut d'accord, tout litige portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction administrative du ressort compétent.

Fait à....., le

***Pour la Communauté de communes
Vendée Grand Littoral
le Président,
Maxence de RUGY***

***Pour la Commune de

Le Maire,***



CONVENTION N°2026-GR-01

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET EPI

Selon les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique

Entre :

La Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL, sise 5 rue de l'Hôtel de Ville
85 440 TALMONT SAINT HILAIRE, représentée par son Président, agissant en application de
la décision du Bureau N° 2026-04-BU en date du 04 février 2026,

Ci-après dénommée « CC Vendée Grand Littoral »,

Et

La Commune d'ANGLES sise, 1 place du Colonel Arnaud Beltrame, 85 750 ANGLES,
représentée par son Maire, agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune d'AVRILLÉ, sise, 2 Avenue du général de Gaulle, 85 440 AVRILLÉ représentée
par son Maire, , agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune du BERNARD sise, 2 Rue Albert Deman, 85 560 LE BERNARD représentée par
son Maire, agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune du CURZON sise, 3 place de la Mairie, 85 540 CURZON représentée par son
Maire, , agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune de GROSBREUIL, sise, 2 Rue de la Mairie, 85 440 GROSBREUIL, représentée
par son Maire, , agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune de JARD SUR MER, sise, Place de l'Hôtel de Ville, 85 520 JARD SUR MER,
représentée par son Maire, , agissant en application de la délibération N° en date du

Et

La Commune de LONGEVILLE SUR MER, sise, 14 Rue de Lattre de Tassigny, 85 560
LONGEVILLE SUR MER, représentée par son Maire, , agissant en application de la
délibération N° en date du

Et

La Commune de SAINT VINCENT SUR JARD, sise, Place Clément Neau, 85 520 SAINT
VINCENT SUR JARD, représentée par son Maire, , agissant en application de la délibération
N° en date du

Et

La Commune de SAINT VINCENT SUR GRAON, sise, 3 place de l'Eglise , 85 540 SAINT VINCENT
SUR GRAON, représentée par son Maire, , agissant en application de la délibération N° en
date du

Et

La Commune de TALMONT SAINT HILAIRE, sise, 3 Rue de L'Hôtel de Ville, 85 440 TALMONT
SAINT HILAIRE, représentée par son Maire, , agissant en application de la délibération N°
en date du

Préambule :

Les articles L2113-6 à L2123-8 du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commande. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La présente convention constitutive définit l'objet, la durée et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que la désignation du coordonnateur.

Article 1 - Objet

Au vu de ce qui est indiqué précédemment, les membres ci-dessus ont exprimé leur volonté de constituer un groupement de commandes, en vue de la fourniture et de la livraison de vêtements de travail et d'EPI.

Article 2 - Etendue et définition des besoins

Les membres constitutifs du groupement décident de se coordonner pour la passation d'un ou plusieurs accords-cadres ayant pour objet les prestations suivantes : la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle, protection des mains, protection des pieds pour notamment les agents des services techniques, policiers municipaux et autres agents.

Article 3 - Répartition des rôles entre le coordonnateur et les autres membres

1. Désignation du coordonnateur

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral, représentée par son président, est désignée comme coordonnateur du groupement.

2. Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est missionné conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le coordonnateur est en charge de la procédure :

- ✓ Du recensement des besoins des membres du groupement préalablement à l'élaboration du dossier de consultation,
- ✓ Du choix de mode de consultation en application de la réglementation de la commande publique,
- ✓ De la rédaction des pièces et de la constitution du dossier de consultation,
- ✓ De la rédaction et de l'envoi des avis de publicité, de la dématérialisation des pièces de consultation sur le profil acheteur www.marches-securises.fr,
- ✓ De la centralisation des questions posées par les candidats et de leurs réponses,
- ✓ De la réception des candidatures et des offres, de leur enregistrement,

- ✓ de la convocation et de l'organisation des commissions d'attribution,
- ✓ de l'analyse des candidatures et des offres,
- ✓ de la négociation si celle-ci est prévue aux pièces de consultation et mise en œuvre,
- ✓ de l'établissement et de la présentation du rapport d'analyse des offres,
- ✓ de la conclusion et de la signature du (des) marchés,
- ✓ de la constitution du dossier destiné au contrôle de légalité,
- ✓ de la rédaction et notification des courriers des non retenus,
- ✓ de l'application des mesures de publicité en lien avec l'attribution,
- ✓ de procéder à sa notification au nom des membres,
- ✓ le cas échéant de réaliser la résiliation du marché, selon les modalités définies par ce dernier, après consultation des membres,
- ✓ de constituer les avenants pour l'ensemble des membres,
- ✓ l'assistance en cas de litige avec le(s) titulaire(s),
- ✓ d'informer chaque membre en lui transmettant un exemplaire du marché et du rapport d'analyse,

Il est rappelé que le coordonnateur n'est pas en charge de l'exécution du marché des membres du groupement.

3. Missions et obligations des membres du groupement

Chaque membre est en charge de l'exécution technique et financière recouvrant les aspects suivants :

- ✓ D'établir et de transmettre l'état des besoins quantitatifs correspondant à sa consommation annuelle dans les délais fixés par le coordonnateur
- ✓ De la participation à l'élaboration et à la validation des documents de consultation dans les délais fixés par le coordonnateur, l'absence de réponse dans les délais détermine une validation de fait,
- ✓ De respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans les pièces de consultation
- ✓ De constituer les pièces liées à son exécution : bons de commande, ordres de service, ... conformément aux pièces du marché
- ✓ De contrôler la bonne exécution du marché
- ✓ De respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à répondre dans les délais impartis
- ✓ De constituer par écrit tout différent ou litige l'opposant à l'attributaire et d'en informer le coordonnateur
- ✓ De réceptionner les factures, de procéder à leur contrôle et à leur règlement dans les délais légaux
- ✓ D'informer 90 jours avant l'échéance de la volonté de résilier le marché ainsi que des motifs justifiant ce souhait de résiliation

4. Procédure de passation des marchés et accords-cadres

Le groupement est soumis pour les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres au respect de l'intégralité des règles applicables établies pour les collectivités par la réglementation de la commande publique.

Les procédures de passation des marchés et accords-cadres seront déterminés par le coordonnateur du groupement.

Les besoins pour la durée des accords cadre des membres du groupement sont estimés à titre prévisionnel comme suit, étant précisé que les montants définitifs seront fixés dans les pièces de consultation :

	HT	LOT1 Location et entretien de vêtements haute visibilité	LOT2 Vêtements de travail et haute visibilité	LOT 3 Équipement de protection individuelle	LOT 4 Vêtements et équipements police municipale
Angles	Maximum	32 000,00	40 000,00	12 000,00	8 000,00
Avrillé	Maximum		5 000,00	1 668,00	
Le Bernard	Maximum		5 200,00	2 800,00	
Curzon	Maximum		20 000,00	20 000,00	
Grosbreuil	Maximum		6 000,00		
Jard sur Mer	Maximum		20 000,00	12 000,00	4 800,00
Longeville sur Mer	Maximum		28 000,00	16 000,00	8 000,00
St Vincent sur jard	Maximum	40 000,00	12 000,00	8 000,00	4 000,00
St Vincent sur Graon	Maximum		2 400,00	2 400,00	
Talmont- Saint- Hilaire	Maximum	100 000,00	40 000,00	20 000,00	24 000,00
CC Vendée Grand Littoral	Maximum	240 000,00	100 000,00	60 000,00	10 000,00
TOTAL		412 000,00	278 600,00	154 868,00	58 800,00

Article 4 - Modalités d'attribution

Le choix du co-contractant à l'issue de la procédure de mise en concurrence menée par le coordonnateur sera effectué conjointement par l'ensemble des membres du groupement selon les modalités suivantes :

L'instance compétente pour l'attribution des accords-cadres est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement.

L'attribution sera réalisée selon les modalités d'attribution du coordonnateur définies en interne notamment les délégations consenties au Pouvoir adjudicateur par le conseil communautaire.

Article 5 - Dispositions financières

1. Engagement

Il revient au Coordonnateur d'assumer l'ensemble des frais inhérents au lancement, à la passation et à la conclusion des accords-cadres.

2. Exécution des accords cadre

Chaque membre constituant le groupement est chargé de l'exécution des marchés conclus. Au titre du respect de l'engagement, il est tenu de respecter le minimum indiqué lors de la définition du besoin.

A cet égard, chaque membre du groupement assurera pour son compte le paiement intégral des dépenses sur lesquelles il s'engage sur l'émission des bons de commande ou ordre de service.

Article 6 - Durée du groupement

La présente convention entrera en vigueur à la signature de l'ensemble des parties.

Le groupement prendra fin de fait au terme de l'exécution des accords-cadres.

Article 7 - Modalités d'adhésion et de retrait

1. Adhésion

L'adhésion d'une entité extérieure donnera lieu à modification de l'acte administratif par l'établissement d'un avenant à la présente convention.

L'adhésion d'un nouveau membre sera possible après approbation à l'unanimité des membres. Elle ne pourra prendre effet qu'à l'occasion de la passation d'un nouveau marché.

2. Retrait

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, en adressant une décision écrite notifiée par AR ou déposé contre récépissé au coordonnateur au minimum deux mois avant le retrait effectif.

Ce retrait n'est possible qu'en dehors des engagements pris pour l'exécution d'un marché. Il sera effectif à la clôture du marché en cours après le règlement de l'ensemble des dispositions financières et administratives.

Le retrait de l'un des membres n'est donc pas autorisé pendant l'exécution d'un marché.

Le retrait donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention.

3. Substitution du coordonnateur

En cas de retrait du coordonnateur du groupement ou toute autre hypothèse ne permettant plus au coordonnateur d'assurer les missions définies à la présente convention, une convention modificative viendra désigner un nouveau coordonnateur. Cette convention devra être approuvée par l'ensemble des membres.

Article 8 – Modifications de l'acte administratif

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Article 9 - Responsabilité du coordonnateur - capacité du groupement à agir en justice

En sa qualité de pouvoir adjudicateur, le coordonnateur gèrera le contentieux lié à la procédure de passation des accords cadre pour les membres du groupement.

Le représentant du coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des autres membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

A l'issue de la notification, en cas de litige avec le titulaire, chaque membre du groupement sera en charge d'exercer sa propre action en justice devant les juridictions compétentes.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, chaque acheteur est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Article 10 – Règlement des différends

En cas de contentieux portant sur l'application de la présente convention de groupement de commandes et, à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le Tribunal administratif de Nantes.

Fait le, à

Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Président de La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune d'ANGLES	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune d'AVRILLÉ	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de LE BERNARD	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de CURZON	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de GROSBREUIL	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de JARD SUR MER	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de LONGEVILLE SUR MER	

Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de SAINT VINCENT SUR JARD	
	Maire de la commune de SAINT VINCENT SUR GRAON	
Nom Prénom	Qualité	Cachet -signature
	Maire de la commune de TALMONT SAINT HILAIRE	

CONVENTION CADRE 2026 - 2028 POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DOMANIALE DE LONGEVILLE Commune de Jard sur Mer

Entre

La Commune de Jard sur Mer représentée par Madame Sonia GINDREAU, Maire, autorisée à signer la présente convention par délibération en date du
d'une part

et

L'Office National des Forêts représenté par Madame Marine RENAUDIN, Directrice de l'Agence Régionale des Pays de la Loire
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Introduction

La forêt domaniale de Longeville (1 225 ha) constitue par sa situation littorale un espace naturel particulièrement riche écologiquement et attractif pour le public. Pour répondre à la demande sociale croissante sans compromettre les fonctions écologiques de la forêt et de la dune, l'organisation de l'accueil du public est indispensable.

Les équipements touristiques réalisés en forêt avec l'aide des différentes collectivités locales (Commune, Département) représentent un potentiel important et varié répondant aux usages multiples demandés par le public.

Conscients de l'intérêt et de la nécessité d'unir leurs efforts en ce sens, l'Office National des Forêts (gestionnaire) et la Commune (dans le cadre de ses compétences dans le domaine de l'accueil du public) établissent une convention cadre (2026-2028) de partenariat pour l'entretien et la maintenance de ces équipements d'accueil.

Un schéma d'accueil du public, validé en 2013, décline les actions à mener dans le cadre de l'accueil en forêt domaniale de Longeville.

Article 1 : Objet

Dans cette forêt façonnée par une gestion séculaire, il convient prioritairement de maintenir et d'améliorer la qualité des paysages, d'affirmer les potentialités du milieu pour l'agrément (promenades) et la connaissance de la nature, et d'assurer la maintenance des équipements existants.

Les travaux réalisés devront aussi permettre de protéger la faune et la flore, offrant ainsi un cachet naturel préservé en cohérence avec le schéma d'accueil établi.

Dans ce contexte, la convention a pour objet :

- L'affirmation du partenariat entre l'ONF et la Commune de Jard sur Mer,
- La programmation pour les trois années à venir des actions à mener sur le territoire de la Commune.

Article 2 : PROGRAMME D'ACTION SUR 3 ANS

Article 2.1 Pérenniser les aménagements existants en forêt domaniale

Afin de pérenniser les équipements présents en forêt, la Commune finance l'entretien de l'existant sur son territoire.

Le programme porte sur la maintenance des équipements ci-dessous situés sur fond domanial (cartographie détaillée en annexe) :

- Panneau d'information sur la forêt
- Aires de pique-nique
- Sentiers piétonniers : sentier de la Ragnette, sentier des dunes, sentiers « jaune, rouge », sentier de Madoreau, sentiers piétons quartier de la République, jeu de piste.
- Sentier littoral
- Sentier sportif (2 km)
- Parkings
- Parkings vélo

La liste est susceptible d'évoluer en quantité et en qualité au fur et à mesure des investissements réalisés.

On entend par maintenance tous les travaux permettant à un ouvrage existant d'assurer sa fonction dans des conditions de sécurité optimale. L'ONF, maître d'ouvrage des équipements, donnera toujours la priorité à la sécurisation des équipements. A défaut de réparation ou de remplacement, un ouvrage dangereux sera retiré.

Le montant prévisionnel du programme est le suivant :

<u>Programme d'entretien des équipements € HT</u>	
2026	15 000
2027	15 000
2028	15 000

soit un total de 45 000 € H.T. pour les trois prochaines années.

Si le besoin apparaissait de modifier ce montant, notamment pour tenir compte de l'évolution des quantités travaillées ou du coût de la vie, il devrait être établi un avenant à la convention.

Ce budget a été établi dans le cadre d'investissements réguliers faits par ailleurs qui permettent de limiter les travaux d'entretien pour les sites vieillissants.

Cas particulier du parking de Grand Boisvinet :

Désignation : terrain d'environ 1 000 m² - parcelle forestière n°5 – parcelle cadastrale n° AS 514.

Le parking de Grand Boisvinet se trouve en partie sur le domaine privé de l'Etat (parcelle AS 514) et sur le domaine privé communal (parcelle AS 513).

Modalité d'exploitation : le terrain est utilisé comme parc de stationnement.

L'entretien des abords du parking (piquets anti-voiture, barrière, aire de pique-nique, ...) est réalisé par les équipes ONF grâce au programme d'entretien financé par la Commune.

Les travaux de réfection du parking sont réalisés par la Commune en direct après accord de l'ONF.

La Commune s'engage à conserver l'aspect « terrain naturel » du parking.

Cas particulier du parcours sportif et des équipements mobiliers divers:

Comme le reste des équipements en forêt domaniale, le parcours sportif relève de la propriété de l'Etat et est géré par l'ONF. Celui-ci en assure la surveillance. Les vérifications périodiques des agrès seront assurées par l'ONF. Le petit entretien-réparation du mobilier sera assuré par les services techniques de la mairie sur sollicitation du service ONF. Tout remplacement de mobilier à neuf se fera par les services de l'ONF à travers le programme de travaux annuel. Si les conditions de sécurité ne sont pas remplies, l'ONF démontera le parcours sportif, après avis conforme de la Commune.

Article 2.2 Développer l'offre touristique en forêt de Longeville

Tout projet d'investissement pour l'accueil du public sera issu d'une concertation entre la Commune et l'ONF. La réflexion autour de ces investissements se fait dans le cadre des mises à jour du schéma d'accueil.

Commune et ONF s'engagent à mettre à disposition des moyens humains afin de dessiner les projets d'investissement sur le territoire et réaliser un portefeuille d'action.

Pour 2026-2028, ce portefeuille comprend :

- Le renouvellement progressif des équipements existants pour maintenir la qualité d'accueil du public (table banc, banc, piquet anti-voiture, panneau, ...)
- La mise en place d'une boucle de circulation à sens unique depuis la rue du Commandant Charcot et passant par le parking de Grand Boisvinet.
- Le réaménagement du parking de Grand Boisvinet qui en découlerait.
- Le réaménagement du parking de Ragounite suite au reboisement post Xynthia.

Cette liste sera complétée et mise à jour par avenant. Chaque année, l'ONF proposera à la commune un ou plusieurs programmes d'investissement.

Article 2.3 Amélioration des connaissances et partage de données

ONF et Commune s'engagent à échanger sur leurs études et travaux en cours en forêt domaniale de Longeville avec l'objectif d'améliorer l'état des connaissances. Une réunion annuelle du schéma d'accueil de la Forêt domaniale de Longeville permettra de connaître les projets de territoire sur les 5 communes concernées.

ONF et Commune partagent leurs données SIG sur sollicitations.

Article 3 : MISSIONS DE L'ONF

De par le Code Forestier, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux réalisés en forêt domaniale.

L'ONF intervient en matière d'accueil du public sur ses fonds propres pour :

- la maintenance des routes, pistes et sommières. Abattage d'arbres dangereux sur périmètre
- le surcoût des travaux sylvicoles liés à l'accueil du public
- le renouvellement de la signalétique proprement forestière
- la surveillance générale du massif par des personnels assermentés

L'ONF s'engage à transmettre les données SIG pouvant intéresser la Commune.

L'ONF s'engage à rechercher des financeurs, préparer les dossiers et mettre à disposition des moyens matériels et humains au côté de la Commune dans le cadre de projets d'investissements.

Article 4 : MISSIONS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à financer les travaux prévus à l'article 5. Ce financement se fera sous forme de subventions de la part de la Commune à hauteur de 100% du coût total des travaux. Ce dernier correspond au coût de revient HT du chantier pour l'ONF à l'exclusion de toute marge bénéficiaire.

La Commune s'engage à transmettre les données SIG pouvant intéresser l'ONF.

La Commune s'engage à mettre à disposition des moyens humains et matériels au côté de l'ONF dans le cadre de montage de projets conjoints.

Article 5 : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX

Chaque année, un programme détaillé des travaux sera établi pour la maintenance des équipements identifiés en annexe et sera présenté à la Commune lors du 1^{er} trimestre de l'année.

L'ONF fournira à la Commune toutes les précisions utiles sur les travaux programmés ou réalisés.

Chaque année, ONF et Commune échangeront pour définir les investissements potentiels en matière d'accueil du public et de protection de l'environnement. Cet échange permettra de définir les priorités en matière de recherche de financement et de montage de dossier. S'il y a lieu, l'ONF fournira un programme de travaux détaillé concernant les investissements.

Article 6 : VISITE ANNUELLE

Dans le cadre du partenariat établi, une visite annuelle sera organisée entre l'ONF et la Commune pour constater la réalisation des travaux et établir le programme à venir.

Article 7 : MODALITES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT

La Commune procédera au versement de son concours à l'Office national des forêts à 100% du montant des travaux effectués en fin d'année sur présentation de la demande de versement de subvention de l'exercice.

Les règlements seront à libeller à Monsieur l'Agent Comptable de l'Office national des forêts à Paris (R.I.B. en annexe).

Article 8 : DUREE D'APPLICATION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans (2026-2028).

Article 9 : FORMALITE DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement. Elle est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait et passé en double exemplaires
A Jard sur Mer, le

Pour la Commune de Jard sur Mer,
La Maire,

Pour l'Office National des Forêts,
La Directrice d'Agence,

M. GINDREAU

M. RENAUDIN